

*Rapport sur la solvabilité et
la situation financière 2016*

Swiss Life Assurances de Biens

Table des matières

1 Liste des Abréviations

2 Synthèse

3 A Activité et résultats

- 3 A.1 Activité
- 11 A.2 Résultats de souscription
- 12 A.3 Résultats des investissements
- 13 A.4 Résultats des autres activités
- 13 A.5 Autres informations

14 B Système de gouvernance

- 14 B.1 Informations générales sur le système de gouvernance
- 18 B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité
- 21 B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne durée des risques et de la solvabilité
- 25 B.4 Système de contrôle interne
- 29 B.5 Fonction d'audit interne
- 31 B.6 Fonction actuarielle
- 32 B.7 Sous-traitance
- 32 B.8 Autres informations

33 C Profil de risque

- 34 C.1 Risque de souscription
- 36 C.2 Risque de marché
- 38 C.3 Risque de crédit
- 39 C.4 Risque de liquidité
- 39 C.5 Risque opérationnel
- 40 C.6 Autres risques importants
- 41 C.7 Autres informations

42 D Valorisation à des fins de solvabilité

- 42 D.1 Actifs
- 48 D.2 Provisions techniques
- 51 D.3 Autres passifs
- 52 D.4 Méthodes de valorisation alternatives
- 53 D.5 Autres informations

54 E Gestion du capital

- 54 E.1 Fonds propres
- 55 E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis
- 60 E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis
- 60 E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
- 60 E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis
- 61 E.6 Autres informations

62 Annexe

- 62 Holding Swiss Life France Structure Simplifiée
- 63 S.02.01.02 Bilan
- 65 S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
- 67 S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays
- 69 S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT
- 70 S.17.01.02 Provisions techniques non-vie
- 73 S.19.01.21 Sinistres en non-vie
- 74 S.22.01.21 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
- 75 S.23.01.01 Fonds propres
- 76 S.25.01.21 Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard
- 77 S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR)

Liste des Abréviations

ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AMSB	Administrative, Management or Supervisory Body: Organe d'administration, de gestion ou de contrôle
BCE	Banque Centrale Européenne
BGS	Besoin Global en Solvabilité
Bps	Basis Point
CFO	Chief Financial Officer
CGPI	Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants
CRO	Chief Risk Officer
ESG	Economic Scenario Generator
EUR m	En Millions d'Euros
EUR k	En Milliers d'Euros
EY	End of Year
FY	Full Year
HY	Half Year
ICS	Internal Control System
IFRS	International Financial Reporting Standards
KPI	Key Performance Indicators
MCR	Minimum Capital Requirement
MTP	Mid-Term-Planning Process
OPCI	Organisme de Placement Collectif Immobilier
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilière
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
RCSA	Risk and Control Self-Assessment
SCI	Société Civile Immobilière
SCR	Solvency Capital Requirement
SST	Swiss Solvency Test
SII	Solvency II
SLAB	Swiss Life Assurances de Biens
SLAM	Swiss Life Asset Management
SLAP	Swiss Life Assurance et Patrimoine
SLPS	Swiss Life Prévoyance et Santé
TPE	Très Petite Entreprise
UC	Unités de Comptes
USP	Undertaking Specific Parameters
VA	Volatility Adjustment

Synthèse

Dans le cadre du premier reporting de clôture du dispositif Solvabilité II (SII), ce rapport accompagne la première remise complète des états SII.

Le rapport est établi sur la base des calculs au 31.12.2016 et s'appuie sur l'ensemble des textes réglementaires en vigueur.

Au cours de l'exercice 2016, il n'y a pas eu de changement majeur affectant le profil de risque de l'entité. Par ailleurs, la structure de gouvernance et le système de gestion des risques ont été adaptés avant l'entrée en vigueur de Solvabilité II, ainsi depuis le 1^{er} Janvier 2016, seules des modifications mineures ont été apportées.

La société a fait l'objet d'un contrôle ACPR en 2015 portant sur l'évaluation des besoins de capitaux requis sous Solvabilité II. Suite aux observations du superviseur, des modifications du modèle ont été introduites au 31 Décembre 2015 et au 31 Décembre 2016, telles que prévues par le planning soumis à l'ACPR.

En synthèse, le pilotage de la société a été caractérisé par:

- Le maintien d'un programme de réassurance des pointes de risque qui assure la protection du ratio de solvabilité.
- Des investissements modérés dans des actifs diversifiants: immobilier, prêts aux entreprises et financement de projets d'infrastructure.
- Suivi de la sinistralité et de la profitabilité

Le suivi des ratios depuis le début de l'année 2016 a fait état de ratios excédant l'exigence réglementaire cible (SCR) et couvrant plusieurs fois l'exigence minimale (MCR).

Le présent rapport fait état de ratios de solvabilité au 31.12.2016 excédant l'exigence cible (couverture du SCR de 173%) et minimale (couverture du MCR de 411%).

Par ailleurs, Swiss Life France fait partie du Groupe Swiss Life qui bénéficie d'une notation Standard & Poor's solide («A»).

A *Activité et résultats*

A.1 **Activité**

Activité et environnement externe

Nom de l'organisme: SwissLife Assurances de Biens. (Matricule 4020927)

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de SLAB est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

Adresse: Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09

La société chargée de l'audit externe de SLAB est PwC (PricewaterhouseCoopers).

Adresse: PwC, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

Présentation de la société

SwissLife Assurances de Biens (SLAB) est une société d'assurance non-vie détenue (96% directement et 4% indirectement au travers de SLAP) par la holding Swiss Life France (holding de Swiss Life Groupe en France).

La société est basée en France, opère principalement sur le marché français de l'assurance de non-vie et emploie 388 salariés en 2016. Elle est de relativement petite taille avec une faible part de marché. Celle-ci est de 0,3% en termes de primes brutes acquises.

Pour rappel, Swiss Life France est une société de groupe d'assurances telle que définie par l'article L. 322-1-2 du Code des Assurances. Swiss Life France appartient au groupe Swiss Life par l'intermédiaire de Swiss Life AG à hauteur de 99,9%.

En tant que compagnie d'assurance du groupe Swiss Life, la société contribue au processus global de suivi et reporting des risques conformément aux exigences du Swiss Solvency Test (SST). Et au même titre que les compagnies d'assurance opérant sur le marché français, la société est dans le champ d'application de Solvabilité II (SII). SLAB étudie, suit et gère ses risques selon les règles propres aux deux référentiels prudentiels.

Le portefeuille de la société contient principalement les garanties suivantes:

- Dommages aux biens (par exemple: Multi-Risque Habitation', 'Immeuble', ...)
- Automobile (dommage et responsabilité civile)
- Responsabilité civile générale
- Protection juridique

La société a une exposition négligeable voire nulle à certains secteurs d'activités de Solvabilité II, comme «Marine, aviation, transport» et «Caution». De plus, l'exposition à la réassurance acceptée est modérée.

Par ailleurs, l'annexe 1 présente le tableau du périmètre de consolidation de Swiss Life France.

Faits marquants de l'exercice 2016

Nouvelle Norme de Solvabilité

La publication de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 et du décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 a finalisé la transposition de la directive Solvabilité II en droit français. Cette directive a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2016.

Evolutions économiques

Intempéries

Un seul évènement climatique majeur a impacté les résultats de la société. Il s'agit des violents orages et inondations du 28 mai au 5 juin ayant affecté, principalement, le Centre Val de Loir, le bassin Parisien, la Seine Maritime puis l'Alsace.

Cet évènement représente une charge de sinistres de EUR 8,0m brute de réassurance (dont EUR 7,0m au titre des Catastrophes Naturelles) et EUR 2,5m en net de réassurance.

La société a également été touchée par les incendies d'aout dans le sud de la France avec une charge brute de réassurance de EUR 3,5m (dont EUR 3m pour le plus gros dossier) et de EUR 1,5m en net de réassurance.

Opérations de financement

Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice, SLAB a fait l'objet d'une vérification ponctuelle de sa comptabilité «contrôle fiscal» portant sur les exercices 2013 et 2014 dont les notifications ont été portées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 soit sous forme de provisions soit sous forme de paiement pour les motifs acceptés.

Impact des taux techniques

Sur l'exercice, suite à la baisse du TME 24 mois, passant de 1.34% à 0,69%, le taux technique de provisionnement des rentes retenu au 31 décembre 2016 est de 0,03% contre 0,41% au 31 décembre 2015. Ce changement de taux a généré une dotation supplémentaire de EUR 7,8m sur nos provisions mathématiques de rentes au 31 décembre 2016.

Réforme de la réserve de capitalisation

En application des dispositions de l'article 23 du décret n°2015-513, le mécanisme de la réserve de capitalisation a été supprimé pour les sociétés d'assurance pratiquant une activité non vie, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le stock de réserve de capitalisation du 31 décembre 2015 a été transféré en 2016 en «autres réserves» sans passer par le résultat suite à la décision de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels.

Evolution des conditions de rémunérations des conventions de compte courant et de trésorerie
Compte tenu d'un effet marché défavorable (taux euribor négatif) une évolution a été portée sur les conditions de rémunérations des conventions compte courant: le taux de rémunération des conventions est basé sur le taux d'Euribor 3 mois avec un plancher à zéro majoré de 0,25 pour cent, dans la limite du montant maximum fiscalement déductible.

Contexte économique de l'exercice 2016

L'année économique et financière 2016 a réservé des surprises politiques (décision des Britanniques de quitter l'Union européenne, élections présidentielles américaines).

La croissance du PIB américain observée au troisième trimestre a non seulement excédé toutes les prévisions, mais s'est également révélée bien supérieure à la croissance potentielle. Les données du marché de l'emploi ont laissé apparaître une situation de plein emploi menant à une pénurie

croissante de main d'œuvre qualifiée et susceptible de se transformer en facteur d'inflation par le biais de la pression salariale. Le taux de chômage américain est en effet tombé à 4,6% au mois de novembre, un niveau qui n'avait plus été atteint depuis les années d'essor économique antérieures à la crise financière.

Au Royaume-Uni, cette résistance a été largement due à l'importante dépréciation de la livre Sterling, qui est venue renforcer la compétitivité.

L'Europe continentale bénéficie d'un redressement largement partagé de son économie intérieure et des effets du rattrapage des anciens «mauvais élèves» de la zone euro.

Toutes les économies ont expérimenté une inversion de tendance en matière de taux d'inflation. Le dénominateur commun de ce phénomène est l'évolution des prix de l'énergie au cours des trimestres passés et l'effet de base qui en est résulté. Le cartel de l'OPEP a en outre stimulé les attentes inflationnistes en s'accordant finalement au mois de novembre sur un gel du volume de la production au premier semestre 2017. Cela est venu alimenter encore l'optimisme en termes de croissance et d'inflation. Au dernier trimestre 2016, les attentes inflationnistes se sont ainsi enfin alignées sur la réalité économique.

Evolution des marchés financiers

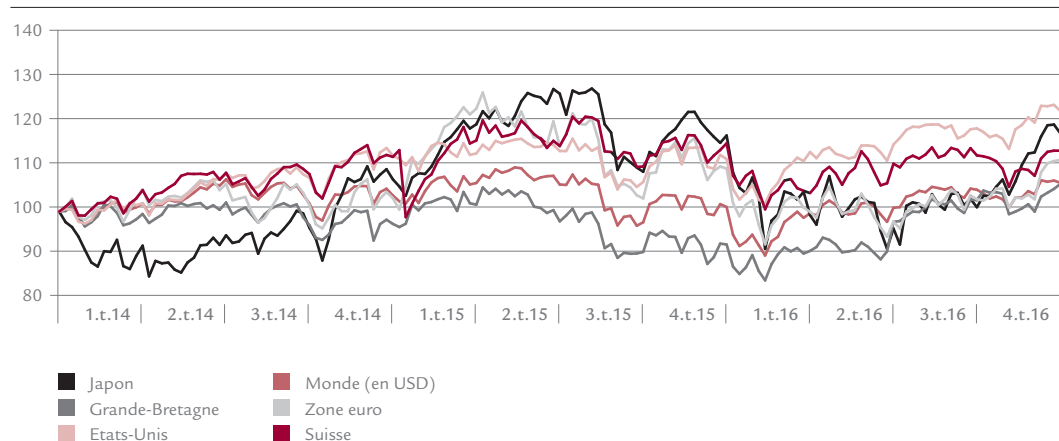
Actions

Au dernier trimestre 2016, la performance des grands indices d'actions a été considérablement influencée par l'évolution des taux de change. La forte dépréciation du yen durant les dernières semaines de l'année a permis au Nikkei d'atteindre une performance de près de 16% lors du trimestre sous revue, et donc une performance annuelle légèrement positive. Le S&P 500 a battu un nouveau record. Toujours fort de la dépréciation de la livre et de l'euphorie générale sur les marchés financiers, le FTSE 100 britannique a pu se maintenir à la tête du classement annuel.

	31.12.2016	31.12.2015	Evol. 2016	Evol. T4-16
MARCHÉS DES ACTIONS¹				
Suisse (SPI)	8 966	9 094	-1,41%	0,93%
États-Unis (S&P 500)	2 239	2 044	9,54%	3,25%
Zone euro (MSCI)	1 095	1 076	1,74%	8,45%
GB (FT-SE 100)	7 143	6 242	14,43%	3,53%
Japon (Nikkei 225)	19 114	19 034	0,42%	16,2%
Monde (MSCI en USD)	1 751	1 663	5,32%	1,48%

¹ en monnaie locale

Marchés actions (évolution en monnaie locale)

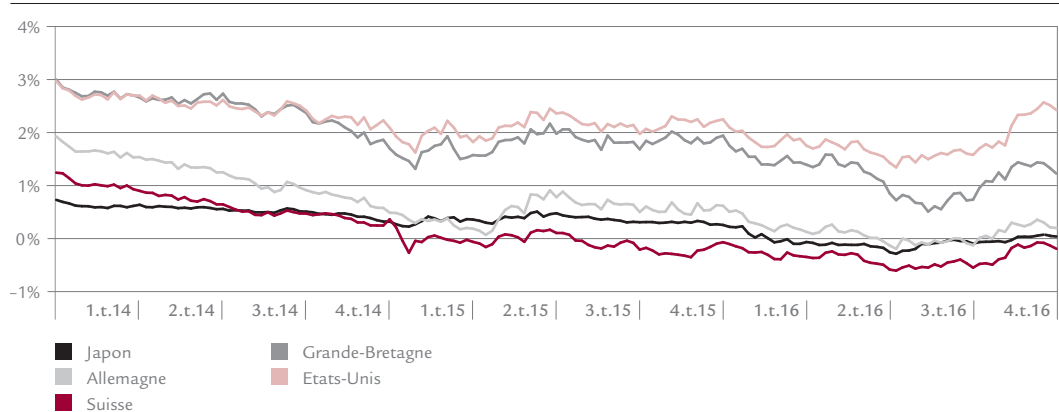


Taux d'intérêt

Le quatrième trimestre de 2016 a été témoin d'une inversion de la courbe des taux. L'effet de base des prix de l'énergie a déclenché la hausse de l'inflation annoncée dans le monde entier. La décision prise par l'OPEP à la fin du mois de novembre de réduire les quantités extraites a encore fait grimper le prix du pétrole brut. En décembre, la Fed a fait un nouveau pas en direction d'une normalisation des taux et créé la surprise en laissant entrevoir trois autres hausses des taux en 2017.

en %	Marchés monétaires (taux du Libor à 3 mois)		Marchés des capitaux (obligations d'Etat à 10 ans)	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Suisse	-0,73%	-0,76%	-0,19%	-0,06%
États-Unis	1,00%	0,61%	2,44%	2,27%
Allemagne	-0,32%	-0,13%	0,21%	0,63%
Grande-Bretagne	0,37%	0,59%	1,24%	1,96%
Japon	-0,05%	0,08%	0,05%	0,27%

Taux d'intérêt à long terme (emprunts d'État à 10 ans)



Devises

Depuis septembre, le dollar connaît une importante phase de revalorisation par rapport aux autres grandes monnaies. Durant le quatrième trimestre, la livre a pu partiellement rattraper sa dévaluation. La forte dépréciation du yen est également à souligner. Le taux de conversion entre l'euro et le franc est resté largement stable. La Banque nationale suisse a continué à se servir des interventions sur le marché des devises.

	31.12.2016	31.12.2015	2016	T4
MARCHÉS DES DEVICES				
EUR/USD	1,05	1,09	-3,18%	-6,39%
EUR/CHF	1,07	1,09	-1,48%	-1,78%
EUR/GBP	0,85	0,74	15,81%	-1,45%
EUR/JPY	122,97	130,6	-5,87%	7,94%

Crédit

L'année a été marquée par plusieurs échéances politiques importantes, et la réaction des marchés financiers étonnamment sereine face aux résultats inattendus, grâce notamment à des indicateurs macroéconomiques qui ont surpris positivement le consensus sur la deuxième partie de l'année. Les craintes de déflation et de récession en début d'année ont progressivement laissé place à celle du retour de l'inflation.

En dépit des taux qui ont pris une tendance haussière à partir du mois d'octobre, les emprunts d'États terminent l'année sur une performance honorable (+3,99% pour l'indice Barclays Euro Aggregate Treasury Aaa). Sur le marché du crédit, le High Yield a complètement renversé le scénario de désastre du début d'année pour occuper la tête d'affiche des performances (+18,32% pour l'indice Merrill Lynch US Non-Financial HY vs 10,06% pour l'indice Merrill Lynch Euro Non-Financial HY), en traçant le fort rebond du prix du pétrole. Quant aux crédits dits 'Investment Grade', ils ont d'abord fortement bénéficié du programme d'achat de la BCE mis en place en mars avant de flancher quelque peu en fin d'année suite à la réduction progressive annoncée dudit programme en 2017 (+4,73% pour l'indice Barclays Euro Aggregate Corporates). Les perspectives du retour de l'inflation et de la croissance ont alimenté l'appétit pour les secteurs cycliques comme les industriels, alors que les financières européennes ont souffert des difficultés de Deutsche Bank et des banques italiennes.

en %

	2016	2015	2014	2013
PERFORMANCE OBLIGATIONS CRÉDIT				
BarCap Euro-Agg: Corporates TR	4,73%	-0,56%	8,39%	2,37%
Bar Cap Euro-Agg: Industrials TR	5,53%	-1,44%	8,84%	1,30%
BarCap Euro-Agg: Utilities TR	4,71%	-0,24%	9,38%	3,63%
BarCap Euro-Agg: Financials TR	3,89%	0,29%	7,79%	3,09%

Le marché de l'assurance en France

Dommmages

L'année 2016 est marquée par une faible croissance de la matière assurable, dans un contexte de concurrence intense. La progression du marché de l'assurance de biens et de responsabilité demeure modérée en 2016: +1,5% contre +2,3% en 2015.

Le secteur des particuliers continue de tirer le marché à la hausse malgré le fléchissement de l'habitation (+2.5% en 2016 vs +3.6% en 2015), l'automobile affichant une croissance stable grâce au dynamisme de l'immatriculation de véhicules.

La sinistralité est globalement en hausse avec essentiellement des éléments climatiques marquants (coût des inondations de printemps de 1,2 milliard d'euros) et la hausse des coûts moyens automobiles.

Activité commerciale de la société

Les primes émises nettes de l'exercice s'élèvent à EUR 313m, contre EUR 321m en 2015, soit une diminution de 2,5%. Les catégories Automobile et Dommages aux biens contribuent à hauteur de 80% au chiffre d'affaires 2016 de la compagnie.

Les émissions en Automobile 1ère catégorie sont en baisse de -2,8% par rapport à 2015. Les 3 réseaux (Agents, Courtiers et Gestion Déléguée) sont en baisse. Le réseau le moins impacté est celui des Agents avec une baisse limitée à 2,5%. L'exercice 2016 a connu une nouvelle très forte baisse des émissions en Flotte à -5,6% les affaires nouvelles Flottes sont en légère progression (1,4%) et les chutes en baisse (11,9 %) mais le taux de couverture reste nettement inférieur à 100% s'établissant à 39,5%.

Les émissions Dommages aux Biens sont également en baisse, très impactées par la baisse des émissions en Multirisques Habitation (4,5%), à laquelle s'ajoute la baisse en Risques Immeubles à 10 %, la hausse des émissions Animaux de 8,7% ne suffit pas à compenser cette dégradation.

en millions €

	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Automobile	104,2	108,2	-3,7%
Dommages aux biens	146,2	149,5	-2,2%
Autres	61,4	61,9	-0,8%
Affaires directes	311,8	319,6	-2,4%
Acceptations	1,4	1,4	0,0%
Primes	313,2	321,0	-2,5%

Résultats (comptes statutaires)

Nous présentons les éléments de comptes statutaires dans les rapports narratifs afin de fournir une vision complète de l'activité. Les éléments SII sont présentés dans la section «D. Valorisation à des fins de solvabilité». Le compte de résultat de l'exercice fait ressortir un bénéfice de EUR 13,8m.

Le résultat de la société se décompose comme suit:

en millions €	31.12.2016	31.12.2015	2016/2015
Primes Nettes	275,4	282,5	-2,5%
Produits des placements	27,1	34,8	-22,3%
Autres produits techniques	0,6	0,6	-%
Charges de sinistres	-159,0	-168,7	-5,7%
Charges des autres			
provisions techniques	-8,2	-10,5	-21,8%
Participation aux résultats	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	-88,4	-86,2	2,6%
autres charges techniques	-9,4	-12,4	24,6%
Variation provision			
D'égalisation	-4,6	-4,3	7,7%
Résultat Technique	33,6	35,9	-6,4%
Produits des placements			
nets de charges	32,8	40,0	-18,0%
Poduits des placements			
Transférés	-27,1	-34,8	-22,3%
Autres produits non techniques	0,0	0,8	-100,0%
Autres charges non techniques	0,0	-	100,0%
résultat exceptionnel	-0,4	0,2	-318,3%
Participation des salariés	-0,9	-2,1	-55,3%
Impôt	-24,1	-16,3	-45,1%
Résultat de l'exercice	13,8	23,6	-39,5%

Résultat technique

Sinistralité

en millions €	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Automobile	90,4	93,2	-3,0%
Dommages aux biens	71,4	88,2	-19,0%
Autres	20,2	25,5	-21,0%
Affaires directes	182,0	206,9	-12,0%
Acceptations	0,3	-0,5	-166,0%
Charge Sinistres	182,3	206,5	-11,7%

La charge brute de réassurance (hors frais de gestion) des sinistres tous exercices s'élève à EUR 182,3m contre EUR 206,5m en 2015, soit une diminution de 11,7%. Les catégories qui ont subi les évolutions les plus significatives sont l'Automobile EUR -2,8m, Dommage aux biens EUR -16,8m, les catastrophes naturelles EUR -6,2m, la RC générale EUR 4,9m.

En Automobile 1ère catégorie, comme en Flotte, nous constatons une baisse de la fréquence des Accidents, avec une diminution marquée en R.C. Corporel. Les baisses de fréquences constatées en Bris de Glace, Vol et Incendie viennent encore améliorer le résultat. Le ratio de sinistralité courant s'améliore fortement. Les bonis sur antérieurs sont en très nette baisse, avec, nettement plus de malis sur sinistres graves. La hausse des Provisions Mathématiques (baisse du taux tech-

nique et entrées de nouvelles rentes) est moins forte qu'en 2015 mais génère elle aussi un mali sur les exercices antérieurs.

En Dommages aux Biens, les fréquences en Vol et Dégâts des Eaux sont en hausse toutefois la charge de sinistres graves est en très forte baisse (EUR -9,6m sur l'exercice courant); le ratio de sinistralité courant est donc en nette amélioration. La société enregistre également plus de bonis sur les antérieurs (graves comme attritionnels) par rapport à l'exercice précédent.

La charge sinistre «Autres» est fortement impactée par les inondations fin mai début juin, qui sont pour la plupart visées par des arrêtés de Catastrophes Naturelles, mais qui restent d'un niveau nettement plus bas que les inondations de 2015 (EUR - 5,7m sur les Catastrophes Naturelles exercice courant).

Charges par destination

en millions €

	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Frais de gestion de sinistres	11,9	12,5	-4,6%
Frais d'acquisition	57,4	60,1	-4,4%
Frais d'administration, charges techniques	48,2	44,9	7,3%
Chargements	117,5	117,4	0,1%
Primes acquises	315,6	322,0	-2,0%
Ration de frais et commissions sur Primes Acquises	37,2%	36,5%	

Les chargements (frais généraux et commissions) de la Compagnie restent stables par rapport à l'exercice 2015. Le taux de chargement par rapport aux primes augmente de 0,8% en 2016 et représente 37,2% des primes acquises contre 36,5% en 2015.

L'ensemble des frais de gestion de sinistres et des frais d'administration y compris charges techniques de la société s'élèvent à EUR 60,1m et représentent 19,3% des primes acquises à l'exercice.

Les frais de gestion de sinistres s'élèvent à EUR 11,9m contre EUR 12,5m en 2015, soit une diminution de 4,6%.

Les commissions versées en 2016 ne subissent pas de changements structurels sur l'exercice et reflètent l'évolution de la composition du portefeuille.

Résultat Financier

Le résultat financier enregistre une baisse de EUR 7,7m du résultat financier entre 2015 et 2016.

Celle-ci résulte essentiellement d'une plus-value réalisée en 2015 suite à la vente du parc immobilier (EUR 8m).

Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à EUR -0,4m en 2016 contre EUR 0,2m en 2015.

Impôt

La charge d'impôt passe de EUR 16,3m en 2015 à EUR 24,1m en 2016, principalement suite à l'impact du redressement fiscal.

A.2 Résultats de souscription

En assurance non-vie, les revenus et dépenses de souscription peuvent s'interpréter comme le résultat de sinistralité de l'exercice courant. Par la suite, nous présentons donc la décomposition et l'évolution du ratio de sinistralité (ci-après «S/P») de l'exercice courant. Le résultat de la société est principalement issu des activités réalisées en France.

Revenus et dépenses de souscription

Le ratio de sinistralité de l'exercice courant, brut de réassurance (respectivement net de réassurance), est le rapport:

- des charges techniques de l'exercice courant, brutes (resp. nettes) du solde de réassurance sur exercice courant, hors frais de gestion des sinistres;
- aux primes acquises brutes de réassurance

Performance de souscription globale

en millions €	2016		2015		Variation	
Primes acquises ex courant	315,6		322,0		6,4	-2,0%
Charge des sinistres	187,5	59,4%	209,6	65,1%	22,1	-5,7 pts
Variations de provisions	31,2	9,9%	29,6	9,2%	1,6	0,7 pts
S/P brut courant	218,7	69,3%	239,2	74,3%	20,5	-5,0 pts
Réassurance	14,7	4,7%	12,0	3,7%	2,7	0,9 pts
S/P net courant	233,4	73,9%	251,2	78,0%	17,8	-4,1 pts

Les primes acquises baissent de EUR -6,4m, soit -2%, dont essentiellement une diminution de EUR -3,8m en Auto et de EUR -3,8m en Dommage aux Biens («DAB») due à:

- Un recul de la production
- Une hausse des chutes (particulièrement en DAB) liée à la loi Hamon.

Ces baisses sont partiellement compensées par la croissance du portefeuille Animaux (EUR +1,4m).

Le ratio de sinistralité net courant est en amélioration de 4,1 pts et s'établit à 73,9% en 2016:

- La charge de sinistres brute de réassurance baisse de EUR -22,1m (-5,7 pts) principalement en raison de l'amélioration significative de la sinistralité courante:
 - Baisse des sinistres graves particulièrement en incendie et en corporel auto;
 - Moindre coût des événements climatiques (EUR 7m en 2016 vs. EUR 13m en 2015)
- La charge de variations des provisions augmente légèrement d'EUR +1,6 m (+0,7 pts) en raison d'une baisse des prévisions de recours, d'une légère hausse des IBNR, la diminution des PSNEM ne compensant pas ces effets.

- Le solde courant de réassurance diminue de de EUR -2,7m (+0,9 pts) et s'explique par une moindre cession de sinistres par rapport à 2015 notamment en CAT NAT, partiellement compensée par l'augmentation du résultat de cession sur le portefeuille Animaux.

Performance de souscription par ligne d'activité

en millions €

	Auto	DAB	RC Générale	Cat Nat	Autres	Total
Primes acquises	105,0	130,0	12,7	15,2	52,7	315,6
Charge des sinistres	78,1%	57,1%	38,4%	49,6%	35,7%	59,4%
Variations de provisions	6,1%	8,9%	16,0%	9,0%	18,5%	9,9%
S/P brut courant 2015	84,2%	66,0%	54,4%	58,6%	54,2%	69,3%
Réassurance	5,1%	3,7%	12,1%	11,2%	2,3%	4,7%
S/P net courant 2016	89,3%	69,8%	66,6%	69,8%	56,6%	73,9%
S/P net courant 2015	93,3%	73,8%	65,0%	70,4%	62,1%	78,0%
Variation en pts	-4,0 pts	-4,0 pts	1,6 pts	-0,6 pts	-5,5 pts	-4,1 pts

- Auto: le ratio de sinistralité net s'améliore de -4 pts, essentiellement grâce à une forte baisse des sinistres graves (corporels).
- Dommages aux Biens: le ratio de sinistralité s'améliore de -4 pts, grâce à la baisse des sinistres graves «incendie» particulièrement en habitation et en commerce.
- Responsabilité Civile Générale: le ratio de sinistralité net augmente de +1,6 pts, lié à une légère hausse des dossiers graves.
- Catastrophes Naturelles: le ratio de sinistralité net s'améliore légèrement de -0,6 pts. A noter, que les événements climatiques de 2015 et 2016 ont eu le même impact en charge nette sur les 2 exercices grâce à la combinaison des 2 traités de réassurance (QP et XL) et ce malgré une charge brute significativement plus élevée en 2015 qu'en 2016.
- Autres: le ratio de sinistralité net s'améliore de 5,5 pts grâce à une baisse des sinistres graves (risques industriels)

A.3 Résultats des investissements

Résultats des placements

en millions €

	2016	2015
Obligations	23,03	25,05
OPCVM obligataires	2,85	1,30
Actions OPCVM Actions	7,73	6,46
Immobilier et OPCI	0,11	6,99
Autres	0,60	1,13
Total	34,32	40,93

Résultat de la gestion obligataire sur l'année 2016

Le résultat de la gestion obligataire, en baisse de EUR 2m s'établit à EUR 23m en 2016 compte tenu notamment de la baisse des encours.

Par ailleurs, la réserve de capitalisation a été supprimée au 01/01/2016 sur les sociétés non-vie.

Résultat de la gestion OPCVM obligataires sur l'année 2016

Le résultat de la gestion OPCVM obligataires, en hausse de EUR 1,6m s'établit à EUR 2,9m en 2016 compte tenu notamment des investissements réalisés sur les fonds de prêts aux entreprises.

Résultat de la gestion actions sur l'année 2016

Le résultat de la gestion action, en hausse de EUR 1,3m s'établit à EUR 7,7m en 2016 compte tenu notamment des plus-values générées plus importantes qu'en 2015.

Résultat de la gestion immobilière sur l'année 2016

Le résultat de la gestion immobilière, en baisse de EUR 6,8m s'établit à EUR 0,1m, compte tenu notamment de la cession en 2015 du parc immobilier.

Performance des investissements

Le taux de rendement s'établit à 3,78% en 2016 contre 4,7% en 2015.

Impacts sur les fonds propres

Les profits et les pertes réalisés sur l'exercice ne sont pas comptabilisés directement en fonds propres.

Titrisation et procédures de gestion des risques

L'exposition de la société sur des actifs titrisés est très peu significative au regard des actifs (moins de 0.5%).

A.4 Résultats des autres activités

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

A.5 Autres informations

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

B Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Une bonne gouvernance d'entreprise est essentielle pour Swiss Life Group (SL) et ses entités:

- En élaborant ses principes et ses guidelines (lignes directrices) internes pour une gestion d'entreprise responsable conformément aux normes nationales et internationales en vigueur.
- En se conformant aux normes de gouvernance d'entreprise en vigueur et, dans l'intérêt de ses actionnaires, assurés et collaborateurs.
- En accordant une grande importance aux exigences liées à la gestion et à l'organisation.

Dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, Swiss Life applique un système de directives internes pour réglementer la gestion fonctionnelle au sein du groupe et définir les principes, normes et thèmes en matière d'organisation et de contenus. Swiss Life Assurance et Patrimoine a transposé les principes, normes et thèmes dans son propre système de directives local, en tenant compte de la réglementation, de la législation et des particularités nationales. Des ajustements spécifiques sont étudiés en permanence afin d'adapter les outils et les informations de gestion et de contrôle à la situation actuelle et d'apporter de nouvelles améliorations.

Sur la base des éléments précédents, le respect des exigences concernant le système de gouvernance de Swiss Life Assurance et Patrimoine selon Solvabilité II (SII) est ainsi assuré.

Gouvernance de l'entreprise

La société a mis en place, dans le cadre de la gouvernance Groupe, un système de gouvernance visant à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système comprend une structure organisationnelle transparente adéquate, avec une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités, ainsi qu'un dispositif de transmission des informations.

Ce système a pour objectif de satisfaire aux exigences suivantes:

- de compétence et d'honorabilité des personnes qui dirigent l'entreprise ou exercent d'autres fonctions clés.
- de mise en place d'un système de gestion des risques, qui comprend les stratégies, processus et procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels l'entreprise pourrait être exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques,
- d'évaluation interne des risques et de la solvabilité dans le cadre de son système de gestion des risques,
- de mise en place d'un système de contrôle interne,
- de mise en place d'une fonction d'audit interne,
- de mise en place d'une fonction actuarielle,
- de l'ensemble des obligations qui lui incombent lorsqu'elle sous-traite des fonctions.

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB: «administrative, management and supervisory body») assume la responsabilité finale du respect, par l'entreprise concernée, des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées par Solvabilité II.

L'AMSB est incarné par le Conseil d'Administration de SLAB. Le Comité d'Audit et des Risques de Swiss Life France exerce le rôle de comité de pré-examen, assorti de recommandations.

Les Administrateurs

SwissLife Assurances de Biens (SLAB) est une Société Anonyme à conseil d'administration.

SwissLife Assurances de Biens fait partie d'une unité économique et sociale (UES) dotée d'un comité central d'entreprise. Ses représentants sont régulièrement convoqués au Conseil d'Administration (CA) et informés de toute assemblée générale. Ils reçoivent les mêmes informations que les membres du Conseil d'Administration.

Les membres du conseil ont été nommés par l'assemblée générale, ou cooptés, conformément à la loi, pour la durée du mandat prévue aux statuts. Leur nomination a fait l'objet d'un dépôt au Greffe et d'une publication légale.

Les administrateurs, ainsi que les personnes physiques représentant permanents des personnes morales administrateurs, remplissent les conditions légales et statutaires d'éligibilité, notamment d'âge, de capacité, d'honorabilité et de compatibilité.

Par ailleurs les administrateurs sont soumis aux exigences de compétence et d'honorabilité décrites dans la section B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.

Le Président et le Directeur Général

Le CA a nommé, dans les conditions légales et statutaires, un Président et un Directeur Général. Le Directeur Général n'est pas lié à la Société par un contrat de travail.

Fonction clés au sens de Solvabilité II

Dans le cadre de la réglementation Solvabilité II, les responsables des fonctions-clé (Gestion des Risques, Actuariat, Vérification de la conformité et Audit) de la société ont été nommés et notifiés à l'ACPR. Les critères d'indépendance, de compétence et d'honorabilité sont respectés.

Pour plus de détails, voir partie la section B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.

Fonctions et responsabilités

Rôles et responsabilités des organes d'administration, de gestion ou de contrôle de Swiss Life France
Remarque préliminaire: Les rôles et responsabilités indiqués ci-dessous sont complémentaires à ceux déjà décrits et ne sont pas limitatifs en termes de fonction.

Dans le cadre des fonctions allouées à l'AMSB, le Conseil d'Administration de la société assume les rôles et responsabilités suivants:

- Définition de la stratégie de risque
 - Définition de l'appétence aux risques
 - Approbation des politiques de gestion des risques
- Evaluation des risques
- Validation des décisions stratégiques en intégrant la dimension ORSA
- Validation du plan de financement à moyen terme
- Réception / validation du reporting aux superviseurs et au public
- Réception / validation du reporting interne des fonctions clés
- Autres rôles et responsabilités alloués aux Conseils d'Administration
 - Approbation des actions futures dans la modélisation prospective du bilan et des exigences de capitaux.

Délégation de l'examen préalable au Comité d'audit et des risques (C.A.R.) de la société
Le C.A.R est un comité centralisé au niveau de Swiss Life France pour SLAP, SLPS et SLAB.

Il assume la responsabilité de comité de pré-examen de chacun des C.A. des entités de Swiss Life France. A ce titre, le CAR est chargé de l'examen préalable des sujets soumis à la validation des CA (listés dans le paragraphe «Rôles et responsabilités des organes d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB)») et a la capacité de formuler des préconisations. En revanche, le pouvoir décisionnel du CA sur les sujets précédemment identifiés ne peut être délégué.

Fonctions clés
Voir partie B.2

Pouvoirs du Directeur Général

Le CA a investi le Directeur Général des pouvoirs suivants: «...les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société sous réserve que l'acte entre dans l'objet social et ne soit pas réservé à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil d'administration.»

Le Directeur Général a donné certaines délégations de pouvoirs et de responsabilités.

Le Comité Exécutif

Ce comité se réunit environ deux fois par mois et a pour objet de permettre la mise en œuvre de la stratégie et des politiques transverses.

Il existe des comités ad-hoc de pilotage opérationnel et stratégique des risques

Système de Gouvernance et politiques écrites

Le système de gouvernance, qui définit les processus et les responsabilités, est formalisé par un système de directives internes et de guidelines (lignes directrices). Le système est constitué de 3 niveaux de documentation:

- *Directives*: principes et exigences de base en termes d'organisation, de fonctionnement et de prise de décision.
- *Guidelines*: basées sur les directives, les guidelines en précisent le contenu, les thèmes et les normes minimales à respecter.
- *Instructions*: déclinaison des guidelines, les instructions apportent des informations plus pratiques (manuels, modes opératoires,...).

Les directives, guidelines et instructions (y compris le Code de conduite, annexé au règlement intérieur de Swiss Life France) émises par le groupe en Suisse sont déclinées au sein du groupe en France (dont SLAP) après adaptation aux spécificités locales.

Les lois, la réglementation et les directives groupe prévalent systématiquement sur les directives locales selon l'ordre de priorité suivant:

- «Code du commerce»,
- *Codes sectoriels*: «Code des assurances», «Code Monétaire et Financier»,
- Décisions du groupe,
- Directives et guidelines du groupe.

Swiss Life France émet ses propres directives et guidelines sur des éléments qui ne sont pas couverts par le Groupe.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de Swiss Life promeut une gestion saine et efficace des risques et vise à ne pas encourager la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque de l'entreprise. Les pratiques de rémunération définies dans la politique tiennent compte de la stratégie d'entreprise et des principes de gestion des risques, et veillent à ne pas placer les collaborateurs en situation de conflits d'intérêts.

La politique de rémunération s'applique à l'ensemble de la société et comporte des dispositions spécifiques pour les personnels rémunérés par Swiss Life France et ses entités (notamment SLAB) dont l'activité professionnelle a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise (dits «preneurs de risques») d'une part et, d'autre part, pour les personnes qui exercent des fonctions clés au sein de Swiss Life France, ses entités (notamment SLAB) au sens de la directive Solvabilité II.

Parmi les dispositions spécifiques applicables aux populations précédemment évoquées, figure le respect d'un équilibre entre la rémunération fixe et variable. A ce titre, la composante variable de la rémunération de ces populations a été plafonnée sur base de seuils établis en pourcentage de la composante fixe de la rémunération. Différents seuils ont ainsi été définis selon les fonctions considérées (par exemple dirigeants effectifs, autres responsables de fonctions clés, autres preneurs de risques, etc.).

Les principes d'équilibre de la rémunération entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération ainsi que les critères de performance utilisés pour calculer la rémunération variable favorisent une gestion saine de l'entreprise et n'encouragent pas les prises de risques excessives. D'autre part, pour certains preneurs de risques, une partie de la rémunération variable est différée en fonction d'objectifs moyen-long termes et soumise à un mécanisme de revue sur base de critères qualitatifs. Cette pratique vise notamment à assurer la cohérence avec la stratégie de l'entreprise et ses résultats à moyen-long terme, tout en veillant à l'efficacité de la gestion des risques.

Enfin d'autres avantages relevant du domaine de la protection sociale tels que la santé, la prévoyance ou la retraite (contrats de type «article 39» / «article 83») peuvent être fournis aux salariés. Cependant, ces avantages ne correspondent pas à de la rémunération variable fonction de la réussite d'objectifs annuels et d'objectifs moyen-long termes.

Des dispositions spécifiques ont été mises en place pour la partie rémunération variable des responsables de fonctions-clé. Leur rémunération ne peut pas être liée à des objectifs quantitatifs.

Transactions importantes

Il n'y a pas eu de transaction importante conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres du Conseil d'Administration (l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle).

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Swiss Life met tout en œuvre pour que toutes les personnes occupant des fonctions clés satisfassent à tout moment aux exigences de compétence et d'honorabilité. A cette fin, Swiss Life France suit un cycle des ressources humaines (RH) s'appuyant sur les règles RH appliquées à l'échelle du groupe.

Le cycle RH contient les processus suivants, décrits dans les règlements internes correspondants et garantissant les exigences de compétence et d'honorabilité de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle ainsi que des employés:

- Planification RH
- Mesure des performances
- Révision des salaires, bonus et nominations
- Gestion du capital humain (avec mesures de développement)
- Assurance qualité (avec analyse des risques et opportunités liés au personnel)
- Tâches de gestion / direction

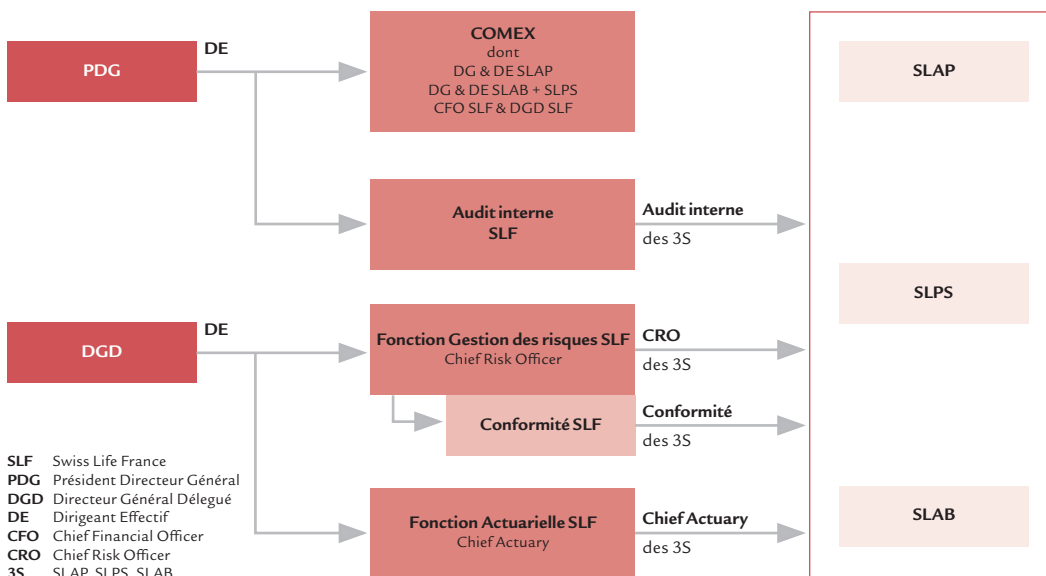
En plus de ces processus, la société a établi un code de conduite qui définit les responsabilités individuelles, les principes de conduite pour tous les employés et les responsabilités supplémentaires pour les membres de la direction et les cadres.

Les applications des exigences de compétence et d'honorabilité au sein de Swiss Life sont explicites ci-après, et font l'objet d'une formalisation par une procédure écrite.

Fonctions clés

Solvabilité II introduit des «fonctions clés». Les rôles et responsabilités de ces fonctions sont décrits dans le système de Directive du groupe en France.

Pour information, la vision matricielle Swiss Life France consolidée est la suivante:



Compétence et honorabilité

Périmètre d'application

Les personnes concernées au sein des entités par la procédure de nomination et d'évaluation des compétences et de l'honorabilité sont les suivantes:

- Les membres des Conseils d'Administration, équivalent de l'Organe d'administration, de gestion ou de contrôle au sens de Solvabilité II
- Les Dirigeants effectifs: les Directeurs Généraux et Présidents des Conseils d'Administration de chaque entité (SLAP, SLPS, SLAB) sont identifiés comme dirigeants effectifs.
- Les responsables des 4 fonctions clés (fonctions gestion des risques, actuarielle, d'audit interne et vérification de la conformité)

Synthèse des règles de compétence et d'honorabilité:

Les règles de compétences et d'honorabilité s'articulent autour des 4 axes suivants:

- Des compétences individuelles pour les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés
- Des compétences collectives pour les membres du Conseil d'Administration
- Des critères d'honorabilité et d'intégrité
- Une politique écrite

Exigences de compétence

«Compétences des membres du Conseil d'Administration (qui remplit les fonctions d'organes d'administration, de gestion ou de contrôle de la société) et compétence collective»

L'article L322-2 du code des assurances définit les exigences de compétence requises.

D'autre part, il est précisé dans l'article 2 du décret du 13 novembre 2014 n° 2014-1357 que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution «s'assure que ceux-ci disposent collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance en matière de:

- marchés de l'assurance et de marchés financiers,
- stratégie de l'entreprise et de son modèle économique,
- système de gouvernance,
- analyse financière et actuarielle,
- exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance».

Procédure d'évaluation de la compétence:

Afin d'évaluer la compétence des membres du conseil d'administration au regard des **compétences collectives** dont le conseil doit disposer, une grille d'appréciation doit être complétée par chacun des membres et devra être revue et mise à jour lors de chaque renouvellement ou remplacement de membre du Conseil d'Administration. La compétence collective devra alors être réévaluée.

Dans le but d'assurer un niveau de compétence collective acceptable, la compétence collective minimum requise pour chacun des domaines est une compétence au niveau «maîtrise» (la compétence de chacun des membres peut être évaluée comme débutant, maîtrise ou expert; toutefois dans chaque domaine au moins un membre doit disposer d'un niveau d'au moins «maîtrise»).

Niveau de compétence collective du Conseil d'Administration:

Compte tenu de leur expérience, le niveau de compétence collective des membres du Conseil d'Administration est considéré comme satisfaisant.

«Compétences des responsables des dirigeants effectifs de Swiss Life France et de ses entités»

Procédure d'évaluation de la compétence:

Afin d'évaluer les compétences individuelles des dirigeants effectifs, la grille d'appréciation doit être complétée par chacun des dirigeants effectifs et devra être revue et mise à jour si nécessaire lors de chaque renouvellement ou remplacement de dirigeant effectif.

Niveau de compétence des dirigeants effectifs:

Compte tenu de leur expérience, le niveau de compétence individuelle des dirigeants effectifs est considéré comme satisfaisant.

Compétences des responsables des fonctions clés du groupe en France

Procédure d'évaluation de la compétence:

Afin d'évaluer les compétences individuelles des responsables de fonctions clés, une grille d'appréciation doit être complétée par chaque responsable de fonction clé lors de la mise en place de cette évaluation. Cette grille devra être revue et mise à jour si nécessaire lors de chaque renouvellement ou remplacement de responsable de fonction clé.

D'autre part, dans le cadre du renseignement du «Formulaire de nomination ou de renouvellement de Responsable de fonction-clé à transmettre à l'ACPR», les responsables de fonctions clés doivent fournir leur curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par eux-mêmes, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées.

Niveau de compétence des responsables des fonctions clés:

Le niveau de compétence requis pour qu'une personne puisse être nommée responsable d'une fonction clé est maîtrise ou expert (la compétence de chacun des membres peut être évaluée comme débutant, maîtrise ou expert).

Exigences d'honorabilité

Les personnes, concernées par les exigences de compétence, listées ci-dessus doivent également répondre aux critères d'honorabilité définis dans les mesures de niveau 2 (Actes Délégués) à l'article 273:

«L'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend une évaluation de son honnêteté et de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation.»

Procédure d'évaluation de l'honorabilité:

L'honorabilité des membres du conseil, des dirigeants effectifs de l'entreprise et des responsables des fonctions clés a été évaluée sur la base des documents communiqués à l'ACPR lors de la nomination ou du renouvellement d'une de ces fonctions.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne durée des risques et de la solvabilité

SLAB adopte une approche globale de la gestion des risques, intégrant des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs. L'objectif est la protection des assurés et le meilleur retour sur investissement tout en respectant les exigences réglementaires et en tenant compte du contexte économique difficile.

La gestion des risques est une composante clé pour le pilotage de Swiss Life. Le Comité exécutif et le Conseil d'Administration, via leurs instances délégataires, assurent la surveillance et la prise de décision en matière de gestion des risques; le tout est ensuite intégré au processus de planification annuelle de Swiss Life. Des comités dédiés effectuent des évaluations qualitatives de la stratégie, des risques opérationnels et du système de contrôle interne (Internal Control System). De plus, les éléments quantitatifs permettant la fixation et le suivi de budgets de risque et la définition de la stratégie d'investissement sont inclus dans le processus de gestion actif-passif. En fonction du niveau global d'appétence aux risques, de la capacité de la compagnie à prendre des risques mais aussi des contraintes réglementaires, un système de limites est ainsi fixé chez Swiss Life.

À tous les niveaux du groupe, la stratégie de gestion des risques est traduite opérationnellement et mise en œuvre.

Description du système de Gestion des Risques

La gestion du risque et des incertitudes est au cœur même du métier d'une société d'assurance.

L'activité d'assurance se caractérise par une inversion du cycle de production. Ainsi la vente d'une garantie à un prix déterminé est antérieure à la connaissance du coût lors du règlement du sinistre. De plus, le délai entre le fait générateur et le décaissement est plus ou moins long, il peut même atteindre plusieurs années.

Cette inversion du cycle de production donne une importance significative aux placements, en représentation des engagements de l'assureur vis-à-vis des assurés. La tarification a aussi un rôle primordial afin de s'assurer de l'adéquation entre la prime et le sinistre. Dans ce contexte, le suivi des marges est une nécessité puisqu'il doit permettre de contrôler la solidité de la société d'assurance.

Dans cette perspective, il est à noter que les entreprises d'assurance sont contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le rôle est notamment de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'assurance, ainsi qu'au respect des engagements financiers pris vis-à-vis des assurés, tout en respectant les règles prudentielles obligatoires (constitution d'une marge de solvabilité suffisante) et de la prise de sanctions disciplinaires à l'égard des entreprises n'ayant pas respecté les dispositions législatives et réglementaires.

Swiss Life utilise des indicateurs clés globaux de performance permettant de gérer l'adéquation entre la rentabilité de la société et la bonne gestion des risques, tels que par exemple: les bénéfices, le rendement des capitaux propres, la marge sur affaires nouvelles, la solvabilité économique, le rating du Groupe et un indicateur d'engagement des collaborateurs.

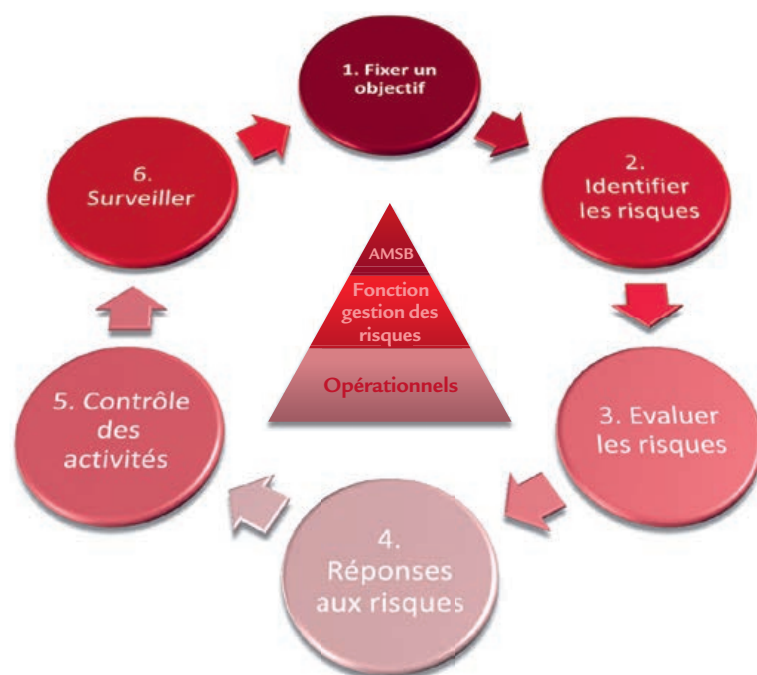
La stratégie risque de Swiss Life soutient la stratégie d'entreprise et permet à celle-ci de croître d'une manière durable et rentable.

Swiss Life cherche à limiter les risques inhérents à l'activité d'assurance et de retraite qui sont maîtrisables. D'autres risques ne peuvent être évités (risque opérationnel par exemple); ils doivent être surveillés activement et atténués à l'aide de différentes techniques.

Swiss Life détermine son appétence pour le risque (c'est-à-dire le risque que le groupe est disposé à prendre) en fonction de sa stratégie et de sa capacité à prendre des risques.

Principes, Objectifs et Techniques de gestion des risques

Le profil de risque de l'entreprise est analysé en commençant par l'identification puis l'évaluation des risques et enfin l'agrégation des risques. L'entreprise définit son niveau d'appétence pour le risque et alloue un «budget» global. Ce budget est ensuite décomposé par type de risques et traduit en limites opérationnelles pour le pilotage de l'activité. Les risques et limites sont mesurés et contrôlés régulièrement.



Les éléments clés de la gestion des risques sont l'identification, l'analyse, l'évaluation, la gestion, le contrôle et le reporting systématique des risques.

Les techniques suivantes peuvent être mises en œuvre:

- Éviter des risques indésirables.
- Atténuer un risque par la réduction de l'exposition aux risques existants.
- Diversifier un risque.
- Limiter un risque en fixant des seuils de perte potentielle.
- Transférer un risque.
- Accepter un risque.

L'utilisation de ces techniques peut varier selon le type de risque et il peut être nécessaire de les combiner. SLAB peut décider également de mesures contingentes pour faire face aux risques.

La gouvernance du système de gestion des risques

La gestion des risques est au cœur de l'organisation des rôles et des activités du Groupe Swiss Life. Les principes clés sont les suivants:

- Les rôles et responsabilités des «preneurs de risque» et des «contrôleurs de risques» sont clairement définis et séparés.
- Les exigences légales et réglementaires doivent être respectées à tout moment et de manière efficace.
- Coordination entre les différentes fonctions.

La structure organisationnelle de Swiss Life peut être considérée selon trois «lignes de défense» assurant indépendamment le pilotage et le contrôle des risques, tel que cela est décrit ultérieurement dans la section B.4. Système de contrôle interne.

Les instances du contrôle des risques sont:

- Le Comité LIRC (Local investment and Risk Committee)

Le LIRC se réunit 2 fois par mois. Les membres permanents du LIRC sont des responsables exécutifs de SL France, des directeurs et des experts.¹

- Le Comité Local ALCO (Asset Allocation Committee)

Le rôle du comité local ALCO est d'élaborer des propositions d'allocations stratégiques d'actifs selon les modalités définies par la Guideline «Processus ALCO». La proposition définitive est adoptée par le LIRC et proposée à l'ALCO Groupe.

Stratégie Risque, Appétence aux risques et limites de risque

Les risques acceptés sont toujours évalués sur la base d'une évaluation rendement-risque et l'exposition aux risques est toujours considérée après couverture. Les techniques de couverture impliquent l'usage d'instruments financiers, de la réassurance et de la diversification au sein du portefeuille. Par conséquent, Swiss Life est exposé à des risques non couvrables et des risques non couverts par décision de gestion. Ces deux types de risque doivent être couverts par du capital. Le montant du capital est alors mesuré en termes de perte potentielle de capital économique réglementaire.

Par ailleurs, le Groupe SwissLife est soumis au Swiss Solvency Test (SST), tel qu'exigé par l'autorité de régulation Suisse des marchés financiers (FINMA). SLAB contribue à la solvabilité exprimée en normes SST. Swiss Life a mis en place un système complet de limites pour capturer et refléter la nature des risques sous-jacents. Par conséquent, l'ensemble des processus (allocation stratégique d'actif, gestion du capital) de la société sont compatibles avec la gestion des risques du groupe Swiss Life. Certains indicateurs clés sont dérivés du cadre SST, mais comprennent des ratios SII et des éléments clés du processus ORSA. L'ORSA est intégrée aux processus actuels de gestion des risques dans le cadre du plan budgétaire triennal.

Risques quantitatifs:

Comme déjà évoqué, l'appétence au risque est définie à partir de limites exprimées en termes de ratio de solvabilité. Pour le risque de crédit, les limites d'exposition par notation intègrent une contrainte de risque de concentration. Des reportings spécifiques ont été mis en place.

Risques qualitatifs:

Les risques stratégiques et opérationnels ont des seuils de tolérance au risque exprimés de manière quantitative.

Assurance:

Le risque d'assurance est géré au travers du processus de souscription intégrant des limites et des seuils.

Gestion des produits:

La mise en place de certains produits ou garanties est soumise à un processus d'approbation.

Le processus de gestion des risques est complété par la détermination du Besoin Global de Solvabilité par le processus ORSA.

Description et intégration de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entreprise mène annuellement un processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS), aussi appelé par son acronyme en anglais «ORSA» (Own Risk and Solvency Assessment) dans la suite de ce document.

L'ORSA est intégrée aux processus actuels de gestion des risques dans le cadre du plan budgétaire.

Le MTP (Mid Term Planning: exercice de planification budgétaire) est mis en œuvre dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de la stratégie du groupe en France en accord avec la stratégie du Groupe Swiss Life. Le plan triennal a pour objectif de décrire, quantifier et prévoir les résultats et les bilans en fonction des métiers et de l'évolution des coûts, des changements structurels et des relations avec les partenaires commerciaux. Ainsi, il est le reflet de l'orientation stratégique de la société.

A l'exception de cas possibles d'activités en «run-off» les projections réalisées dans le plan triennal reposent sur l'hypothèse de poursuite de l'activité, à savoir que l'entité est supposée poursuivre son activité sur l'horizon prévu par le business plan. Le MTP intègre les trois éléments interdépendants suivants:

- Projection des affaires en portefeuille et des affaires nouvelles;
- Projection des éléments de capital;
- Projection des besoins de capitaux requis.

Projection des besoins de capitaux requis

Le MTP (mid term planning, plan budgétaire) garantit la planification stratégique, y compris la projection des indicateurs clés de performance. Dans le cadre du MTP, les indicateurs sont déterminés pour les trois années suivantes et leur impact sur les décisions potentielles de gestion des investissements et des risques est analysé en fonction de différents scénarios économiques. Les indicateurs de solvabilité (couverture du SCR, MCR, etc.) sont autant d'exemples d'indicateurs clés de performance.

Processus opérationnel de l'ORSA

Le processus budgétaire est la base du processus ORSA. Le dispositif est complété par les trois évaluations suivantes:

- La mesure dans laquelle le profil de risque de la compagnie s'écarte de la formule standard;
- Le respect continu en termes d'exigences réglementaires;
- Le Besoin Global de Solvabilité (BGS).

Définition des besoins de solvabilité

Le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est défini dans le cadre de l'ORSA comme le capital initial nécessaire pour couvrir de manière adéquate le profil de risque sur un ensemble prédéfini de scénarios. Il correspond à une vision propre de la compagnie. Swiss Life France applique une approche pragmatique:

- Valorise la position de capital initiale du BGS à travers un SCR ajusté (noté SCR').
- Évalue le BGS selon un scénario de base et selon des scénarios défavorables. La définition et le calibrage de ces scénarios prospectifs sont détaillés dans le rapport ORSA.
- Complète l'approche avec une évaluation qualitative.

Cette méthodologie est mise en place par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB) de l'entité afin de refléter son appétit au risque. De plus, la couverture du ratio SST est une contrainte supplémentaire applicable à la société compte tenu du fait que le groupe Swiss Life est soumis à cette norme prudentielle.

Dans l'évaluation du BGS, l'entité pourrait s'écarter de la formule standard pour quantifier différemment l'exigence de capital, ou ajouter des exigences de fonds propres pour les risques qui ne sont pas couverts conceptuellement par la formule standard ou qui sont considérés comme négligeables par celle-ci.

L'AMSB définit un niveau d'appétence au risque exprimé comme des seuils de couverture du SCR ajusté dans chacun des scénarios prospectifs. Le BGS tient alors compte d'un éventuel capital additionnel nécessaire à la couverture de ces seuils.

Fréquence de l'examen et de l'approbation

Le processus de l'examen et de l'approbation est établi sur un cycle annuel.

B.4 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne

Le contrôle interne documente toutes les procédures, méthodes et mesures mises en place par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif afin de s'assurer de:

- La conformité aux exigences légales et réglementaires encadrant les activités de Swiss Life,
- L'efficacité des processus opérationnels
- La disponibilité, la fiabilité et l'intégrité de l'information financière et non-financière

ICS veille à maintenir un dispositif de contrôle interne qui, de façon plus restrictive, permet aux unités opérationnelles de s'assurer de:

- La conformité aux exigences légales, réglementaires et contractuelles
- La fiabilité du reporting financier

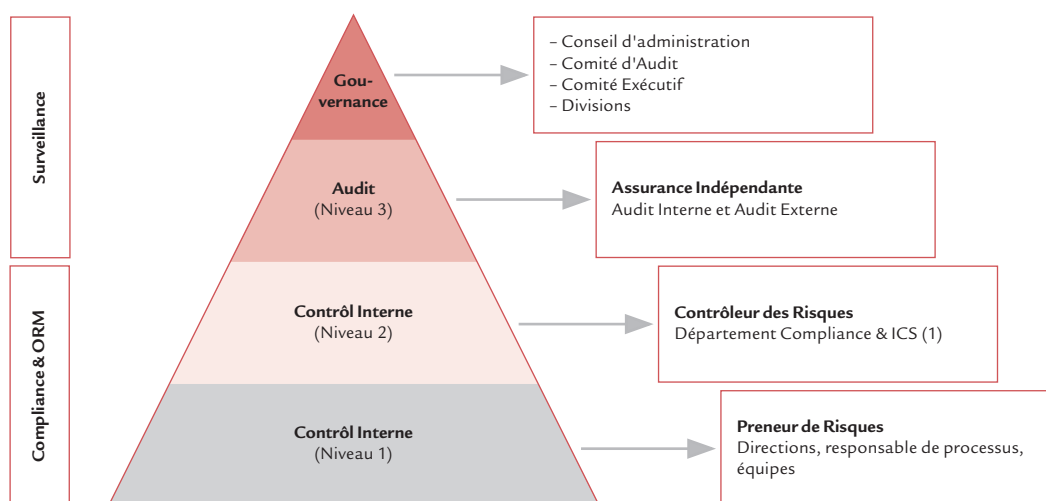
– La protection des actifs

Le Contrôle interne de Swiss Life couvre l'ensemble des procédures, méthodes et mesures prescrites par le Conseil d'administration et le directoire du Groupe afin d'assurer la bonne marche des affaires. L'accent est mis sur l'exactitude des informations financières, sur l'efficacité des processus commerciaux et sur la conformité aux lois et réglementations adoptées pour protéger les actifs de la société.

Swiss Life France a mis en œuvre et gère son contrôle interne au niveau local dans le respect des normes du groupe Swiss Life.

Le dispositif de contrôle interne porte également sur les mesures mises en place pour réduire le niveau de perte lié aux incidents opérationnels.

Le dispositif ICS (Internal Control System) est global et couvre tous les niveaux de responsabilités. Il garantit l'indépendance des activités de surveillance et de gestion des risques.



Ce schéma reflète les lignes de défense évoquées précédemment dans le paragraphe «La gouvernance autour de la gestion des risques» de la section B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Gestion du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de la cartographie des risques et les contrôles de second niveau.

La cartographie des risques est mise à jour de façon annuelle.

Les contrôles de second niveau sont déployés selon une approche par les risques et permettent notamment de s'assurer de la conformité.

La cartographie des risques opérationnels

La cartographie des risques opérationnels répond aux besoins de mise en place d'un système de management par les risques. Elle consiste à décliner les principales activités en processus et à identifier puis évaluer les risques et contrôles associés.

Les contrôles de second niveau

Des contrôles de second niveau sont réalisés visant à la fois à :

- détecter les éventuelles carences des contrôles de premier niveau réalisés par les unités opérationnelles
- s'assurer de la conformité des travaux des unités opérationnelles par rapport aux exigences légales et réglementaires, et par rapport aux règles de la gouvernance.

Procédures clés du contrôle interne

Outre la cartographie des risques et les contrôles de deuxième niveau, le contrôle interne se base sur des dispositifs complémentaires de gestion du risque opérationnel. Parmi lesquels il peut être cité :

- le Plan de Continuité d'Activité
- la collecte des incidents opérationnels
- le suivi d'indicateurs avancés de risques
- l'évaluation de risques stratégiques

Ces dispositifs additionnels permettent d'avoir une approche holistique des risques et des éventuelles défaillances à couvrir.

Vérification de la politique de conformité

La Conformité se définit comme l'ensemble des mesures mises en place afin d'éviter les risques de :

- sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires,
- d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions légales, réglementaires ou des normes et usages professionnels.

Le Département Compliance & ICS, en collaboration avec la Direction juridique, veille à ce qu'il existe un dispositif permettant que les procédures et normes en vigueur dans le groupe en France soient conformes aux dispositions légales et réglementaires et qu'elles correspondent aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants.

Enfin, le département Compliance & ICS représente la fonction Conformité au sens de Solvabilité II.

Les exigences de conformité

Elles sont régulièrement suivies et évaluées.

Parmi les exigences minimales de conformité prévues par la réglementation, un focus peut être fait sur les sujets suivants :

Le code de conduite

Le code de conduite rappelle les règles de comportements en matière d'intégrité, de confidentialité, de protection des données, relation avec la clientèle, etc.

La politique en matière de formation de conformité prévoit que les nouveaux entrants soient formés dans les 6 mois de leur arrivée et que l'ensemble des salariés soient sensibilisés tous les 2 ans.

La protection et conservation des données

Le sujet de la protection et la conservation des données est piloté par l'Information Security Officer, autour de principes tels que:

- le traitement des données personnelles (notamment les données jugées sensibles ou les données relatives aux collaborateurs)
- le traitement des données liées au secret des affaires
- le principe du 'need to know' ou rendre la bonne information disponible au bon interlocuteur
- les règles de conservation des données et d'archivage (disponibilité, intégrité, sécurité des données, etc.)
- la sensibilisation des salariés aux règles de protection et de conservation des données, selon les cycles sur les formations de conformité

Le sujet de la protection et la conservation des données est adressé et fait l'objet d'amélioration constante au travers de projets, notamment dans le cadre de l'entrée en vigueur prochaine du Règlement européen sur la Protection de données.

Conflits d'intérêts

Le dispositif ICS vise à prévenir le risque de conflit d'intérêt et/ou d'arbitrage qui ne serviraient pas l'intérêt de Swiss Life ou de ses clients.

Les situations aujourd'hui susceptibles de générer un risque de conflit d'intérêt sont notamment:

- les mandats et activités annexes
- la détention d'informations privilégiées
- les cadeaux et avantages reçus

Des mesures ont été mises en place dans le code de conduite mais également dans le système de Directives afin de limiter le risque de survenue de situation de conflits d'intérêts.

Les collaborateurs sont également régulièrement sensibilisés sur le sujet.

Par anticipation des dispositions de la Directive Distribution en Assurance, Swiss Life France a entamé une réflexion globale sur sa politique de prévention, gestion et détection des conflits d'intérêts.

Le sujet des conflits d'intérêts est également abordé dans le projet interne lié à la mise en œuvre des dispositions de la Loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi dite «Sapin 2»).

La prévention des délits d'initiés et des manipulations des cours

Le Groupe SwissLife est coté à la bourse de Zurich. Dans ce contexte, un certain nombre d'obligations s'applique notamment en termes de manipulations des cours et des délits d'initiés. Un dispositif interne a été mis en place visant à strictement réglementer les achats / ventes de titres SwissLife (et de les interdire dans les périodes précédant une communication financière) et à interdire toute divulgation d'informations confidentielles.

Protection de la clientèle

Au sein de Swiss Life France, plusieurs acteurs au sein des différentes Directions contribuent à s'assurer du respect des règles relatives à la protection de la clientèle. Il existe des processus de contrôle en place.

Lutte contre le Blanchiment d'argent et le Financement du terrorisme (LCB/FT)

SwissLife Assurance de Biens s'est dotée depuis 2010 d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dans le cadre de la mise en œuvre de l'ordonnance du 30 janvier 2009 et ses textes d'application.

Ce dispositif est en cours d'actualisation afin d'intégrer les évolutions résultant de l'ordonnance du 1^{er} décembre 2016 renforçant le dispositif français de lutte contre le blanchiment et ses textes d'application (transposition de la 4^{ème} directive).

Le dispositif LCB/FT est piloté par la Direction Juridique.

Une classification des risques spécifique à l'assurance dommages a été élaborée et annexée aux procédures applicables au sein de l'ensemble des entités d'assurance du groupe Swiss Life France.

Les reportings spécifiques de Conformité

Des reportings sont produits spécifiquement au titre de la Conformité:

- pour l'autorité de tutelle
- pour le Comité d'Audit et des Risques du groupe en France
- pour le Comité Exécutif du groupe en France
- aux organes de décision du Groupe Swiss Life

B.5 Fonction d'audit interne

Politique d'audit interne

Directives Groupe/France

La politique de l'Audit Interne, repose sur un ensemble de procédures étant appliquées tant au niveau du Groupe qu'au niveau de SwissLife France. Les modalités d'information de la part du responsable de l'Audit Interne à destination du Comité d'Audit et des Risques (en cas de constats qui révèlent une situation susceptible de mettre en péril la continuité d'exploitation de l'entreprise), du Conseil d'Administration et du Superviseur (en cas de faits avérés éminemment graves et relevant de délits sanctionnés par la loi pénale) sont intégrées à la charte d'audit interne.

Un cadre méthodologique est en place décrivant les processus d'audit au sein du groupe en France et les comités d'audit Groupe et France.

Les standards appliqués sont:

- Les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et le code de déontologie de l'Institut des Auditeurs Internes (IIA);
- Les normes d'audit informatique, de qualité et le code d'éthique professionnelle de l'Association de l'Audit et des Contrôles des Systèmes d'Informations (ISACA).

Conformément aux dispositions de Solvabilité II, les procédures de l'Audit Interne intègrent les modalités d'information de la part du responsable de l'Audit Interne à destination du Comité d'Audit et des Risques (en cas de constats qui révèlent une situation susceptible de mettre en péril la continuité d'exploitation de l'entreprise), du Conseil d'Administration et du Superviseur (en cas de faits avérés éminemment graves et relevant de délits sanctionnés par la loi pénale).

Fonction d'audit interne

Positionnement de l'Audit Interne

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance et est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Ainsi, le département d'Audit Interne est rattaché:

- hiérarchiquement au président du groupe en France,
- fonctionnellement au responsable du département «Corporate Internal Audit» (lui-même directement subordonné au président du conseil d'administration Swiss Life Group) basé au siège du Groupe à Zurich.

Le département d'Audit Interne reporte au Comité exécutif et au Comité d'Audit et des Risques, qui eux-mêmes reportent au Conseil d'Administration qui constitue l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle. Ainsi, toute conclusion et toute recommandation de l'audit interne est communiquée à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, qui détermine quelles actions doivent être menées pour chacune de ces conclusions et recommandations de l'audit interne et qui veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Direction de l'Audit Interne

Le responsable de l'Audit Interne Swiss Life France est chargé de l'organisation, du développement et du déroulement des activités de l'Audit Interne en France.

Il s'assure également que les collaborateurs réalisant des missions d'audit interne disposent collectivement du savoir, des capacités et de la spécialisation nécessaire pour accomplir le mieux possible leurs activités de contrôle conformément à la planification annuelle.

Les auditeurs internes améliorent leur savoir, leurs capacités et autres compétences par une formation continue régulière.

De plus, le passage du diplôme international «Certificate of Internal Auditor» (CIA) est souhaité, par le Corporate Internal Audit, pour l'ensemble des auditeurs du Groupe.

Activité de la Direction de l'Audit Interne

Dans le cadre de ses activités, l'Audit Interne applique les normes internationales professionnelles (IIA) ce qui lui garantit la référence aux meilleures pratiques.

Les normes professionnelles internationales pour la pratique de l'audit interne (standards IIA) prévoient que les services d'audit interne doivent se soumettre au moins tous les 5 ans à une revue qualité externe. Cette revue a été effectivement réalisée.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle

La fonction actuarielle est définie comme étant l'une des fonctions clés de l'assureur et ses activités principales sont les suivantes:

- Coordonne le calcul des provisions techniques en respect des principes de Solvabilité II;
- Assure le caractère approprié des méthodologies et des modèles utilisés ainsi que des hypothèses sous-jacentes au calcul des provisions techniques;
- Évalue la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques;
- Compare les Best Estimates avec l'expérience;
- Informe le conseil d'administration concernant la fiabilité et le caractère approprié des provisions techniques;
- Supervise le calcul des provisions techniques dans les cas spécifiques où les données sont insuffisantes ou de qualité inappropriée pour appliquer une méthode actuarielle fiable;
- Exprime une opinion sur la politique de souscription;
- Exprime une opinion sur le caractère approprié de la politique de réassurance;
- Contribue à la mise en place effective du système de gestion des risques, en particulier en ce qui concerne le modèle servant au calcul des exigences en capital (SCR et MCR) et l'ORSA.

Chief Actuary

La fonction actuarielle selon Solvabilité II est incarnée au sein du groupe en France par le Chief Actuary de Swiss Life France.

Dans la suite, nous remplacerons donc souvent le terme «fonction actuarielle» SII par le terme «Chief Actuary» de Swiss Life France.

Exigences en termes d'organisation et de processus

Pour permettre à la fonction actuarielle d'émettre une opinion indépendante sur les activités de souscription et sur la réassurance ainsi que sur les nouveaux produits ou modification de produits, la fonction actuarielle ne doit pas être seule en charge de ces tâches. Une distinction claire entre les personnes et les unités organisationnelles responsables de l'exécution, et l'émission d'une opinion sur le caractère approprié de ces tâches actuarielles exécutées doit être assurée. C'est le rôle du Chief Actuary de définir et d'appliquer des critères d'indépendance appropriés. Par principe, une personne ne doit pas exprimer une opinion sur son propre travail. Le même principe s'applique en cas de délégation.

Pour éviter les conflits d'intérêt concernant les activités de la fonction actuarielle, des mesures d'accompagnement appropriées sont implémentées.

Des exemples de mesure d'accompagnement sont les suivantes:

- Transfert du processus de décision dans des comités (décisions collective).
- Lignes hiérarchiques séparées ou additionnelles (ligne hiérarchique fonctionnelle ou directe).
- Documentation de la décision et du processus de décision.
- Principe des quatre yeux.

Organisation et processus actuariels au sein du groupe en France

Le Chief Actuary peut communiquer de sa propre initiative avec tout membre du personnel et peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes pour exercer ses responsabilités.

Rapport actuariel

Le Chief Actuary produit au moins annuellement un rapport écrit au Conseil d'Administration et démontre que les processus locaux appropriés sont en place pour assurer la disponibilité du rapport à temps.

Les travaux effectués par le Chief Actuary s'inscrivent dans le système de gestion des risques.

B.7 Sous-traitance

L'externalisation désigne toute forme d'arrangement entre une unité opérationnelle du groupe Swiss Life et un prestataire de service, par lequel ce dernier prend en charge de façon permanente et autonome un service ou une activité, qui autrement aurait été réalisée par l'unité opérationnelle de Swiss Life et pour laquelle elle conserve néanmoins la responsabilité.

Le prestataire de service peut être interne ou externe au groupe, ou être soumis ou non à une autorité de tutelle.

Sous-traitance des activités ou fonctions importantes ou critiques

Maîtrise des activités externalisées du groupe en France

Dans le cadre de la mise en conformité aux exigences introduites par la Directive Solvabilité II, le département Compliance & ICS pilote un projet dédié à la maîtrise des activités déléguées.

Ce projet a instauré une analyse annuelle des risques portés par les fonctions et activités déléguées en se basant sur:

- Un inventaire des fonctions et activités déléguées
- Une évaluation par les unités opérationnelles ayant recours à l'externalisation
 - de la qualité de la prestation au regard des attendus opérationnels (notamment au travers de SLA)
 - de l'impact de l'externalisation sur le profil général du risque de l'unité opérationnelle

En 2016, aucune externalisation n'a fait l'objet d'une notification préalable à l'ACPR.

Le projet «Maîtrise des activités externalisées» se poursuit en 2016. Un axe fort portera sur la nécessité de documenter la démarche de contrôles des tiers délégataires par les unités opérationnelles.

B.8 Autres informations

Non applicable à ce jour.

C Profil de risque

Swiss Life Assurances de Biens (SLAB) est une société d'assurance non-vie détenue (96% directement et 4% indirectement au travers de SLAP) par la holding Swiss Life France (holding de Swiss Life Groupe en France).

SLAB est basée en France et opère principalement sur le marché français de l'assurance non-vie. SLAB est une société de petite taille avec une part de marché relativement faible qui s'élève à 0,3% en termes de primes brutes acquises du marché non-vie français.

Le portefeuille de SLAB contient essentiellement les produits suivants:

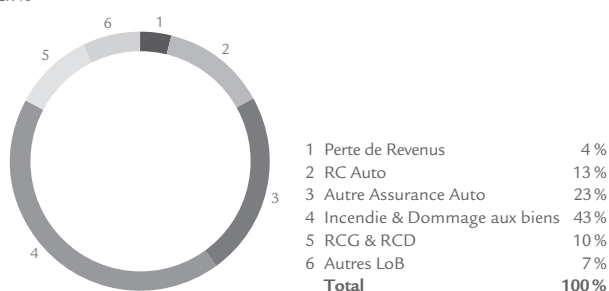
- Dommages aux biens (par exemple: «Multi-Risque Habitation», «Immeuble», ...)
- Automobile (dommage et responsabilité civile)
- Responsabilité civile générale
- Protection juridique

La société a une exposition négligeable voire nulle à certaines lignes d'activités de Solvabilité II, comme «Marine, aviation, transport» et «Caution». De plus, l'exposition à la réassurance acceptée est limitée.

Même si SLAB est de taille modeste, son activité est bien diversifiée entre les différents secteurs d'activités de Solvabilité II. Les graphiques ci-dessous présentent les répartitions par ligne d'activité des primes acquises (montant total EUR 275m) en 2016 et des Best Estimates (montant total de EUR 565m) au 31.12.2016:

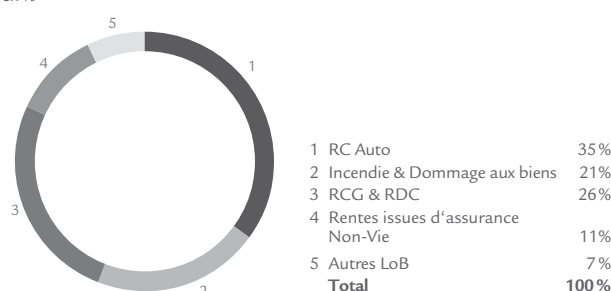
Primes Acquises

en %



Best Estimates par Ligne de Business

en %



La société utilise différents réseaux de distribution pour vendre ses produits d'assurance: agents généraux, courtiers et la gestion déléguée.

Dans le cadre de sa gestion active des risques, des protections de réassurance ont été souscrites pour réduire l'exposition de SLAB aux risques graves et aux risques catastrophiques. Le programme de réassurance souscrit par SLAB est complet. Les réassureurs sont très bien notés par les agences de notation et opèrent internationalement.

L'exposition de SLAB est géographiquement diversifiée et limitée au marché français.

Le dispositif de gestion des risques couvre les risques de souscription et de provisionnement, les risques de marché, le risque de crédit ainsi que les risques opérationnels et stratégiques. Pour rappel, ces risques sont contrôlés par le dispositif suivant:

- Un processus de planification budgétaire;
- Un processus dit EIRS (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité ou ORSA: Own Risk and Solvency Assessment) intégré dans le processus de planification budgétaire (cf B.3);
- mettre le nom en français et dire en deux mots qu'il consiste à évaluer les risques de l'entreprise
- Un processus de gestion actif-passif;
- Des limites internes d'exposition au risque (sur les actifs et assurantiels);
- Un processus permettant d'évaluer les risques stratégiques;
- Un Système de contrôle interne (dit ICS: Internal Control System) permettant d'évaluer et de réduire le risque opérationnel

La solvabilité solide actuelle de la société est le résultat des décisions prises au cours de ces dernières années par la direction en application de ce cadre de gestion des risques.

La société surveille de près les ratios de sinistres à primes et le niveau des provisions techniques.

C.1 Risque de souscription

Exposition au risque

Le risque de souscription correspond au risque d'une perte due à un écart entre les coûts anticipés au moment de la souscription et les coûts réellement supportés par la société lors du règlement du sinistre.

Toutes les composantes du risque de souscription sont couvertes par la formule standard.

La formule standard scinde le risque de souscription entre un risque de souscription Vie (relativement limité car provenant des rentes payées dans le contexte des garanties d'accident) et un risque de souscription Non-Vie, prépondérant.

Au sein du risque de souscription Non-Vie, le risque de primes et réserves est le plus matériel. Le risque de primes est principalement porté par les branches courtes, et celui de réserves par les branches longues. Une exposition au risque catastrophe est également présente, en particulier le risque de catastrophes naturelles maintenu dans une enveloppe limitée du fait du programme de réassurance mis en place.

Concentration des risques

La société ne présente pas de concentration matérielle aux risques de souscription car l'entité dispose d'un portefeuille diversifié:

- en termes de garanties proposées et donc de risques couverts
- en termes de couverture géographique.

Atténuation du risque

La société dispose d'un programme de réassurance complet. Il permet à la société de réduire significativement son exposition aux risques graves et aux catastrophes.

Les réassureurs sont sélectionnés par un processus de souscription en réassurance assurant la diversité et la forte qualité de crédit. Le choix des réassureurs est guidé par le souci permanent de réduire le risque de contrepartie.

Un équilibre est recherché entre l'atténuation des risques d'assurance proprement dits et la minimisation du risque de contrepartie des réassureurs. Une relation permanente est entretenue avec le marché de la réassurance afin de suivre, au plus près, ses évolutions de prix et de produits dans le but de maîtriser les coûts de transaction et d'intermédiation de réassurance.

La société étudie régulièrement les solutions de réassurance proposées par le marché aux assureurs vie et ne retient que les solutions offrant un équilibre efficace entre le coût et l'atténuation du risque (réduction de l'exigence en capital).

Sensibilité aux risques

La sensibilité de la société aux risques de souscription peut tout d'abord s'appréhender par les calculs de SCR.

Aussi, dans le cadre du processus ORSA, la société mène des stress tests et reverse stress tests. L'objectif de ces tests est de permettre à l'Organe d'Administration, de Gestion ou de Contrôle (AMSB) de mieux comprendre le profil de risque de l'entité.

Ainsi, la société mesure la sensibilité de la solvabilité à:

- Une hausse du ratio combiné;
- Une hausse du Best Estimate (choc de sous-évaluation);
- Un évènement catastrophe combiné avec le défaut de deux principaux réassureurs.

Dans chacun des scénarios et même en cas d'une sous-estimation très importante du Best Estimate, les ratios restent très solides.

Le reverse stress test indique que pour atteindre un ratio de 100% de couverture du SCR, un choc extrême est nécessaire. Cela confirme la forte résistance de la société à des risques de souscription.

De plus, dans le cadre du processus ORSA, la société évalue la résistance et la sensibilité des fonds propres et des besoins de capitaux requis à des situations défavorables sur l'horizon de son business plan. La société définit des jeux de scénarios déterministes à partir du profil de risque de la compagnie. L'idée est de construire des scénarios de façon holistique afin de fournir une vision globale du business. Ils sont calibrés par jugement d'expert. Les scénarios ne sont pas uniquement financiers mais sont des combinaisons de facteurs de risque.

Ainsi, la résilience de la société dans chaque scénario, et en particulier dans le scénario où la société joue une combinaison de tempête, inondation et défaut de réassureur, démontre la capitalisation solide de la société.

C.2 Risque de marché

Exposition au risque

Le risque de marché correspond au risque de pertes dues à des fluctuations du niveau et/ou de la volatilité des prix du marché.

L'optimisation de l'allocation stratégique d'actifs consiste à trouver un équilibre entre le risque pris et la rentabilité attendue. Elle vise également à s'assurer de l'efficacité en capital des investissements, tout en tenant compte des contraintes de liquidité.

La société est modérément exposée au risque action.

Concernant la poche obligataire, elle recherche une exposition mixte entre obligations d'entreprise et obligations d'Etat. De plus, elle applique une politique de gestion du risque de crédit diversifiée et prudente. Le risque de taux est suivi et mesuré par un indicateur du «gap de durée». Il permet de mesurer la différence de sensibilité aux variations de taux d'intérêt du portefeuille obligataire d'une part et des engagements envers les assurés d'autre part.

La société dispose d'un programme de couverture pour couvrir ses expositions modérées en devise (principalement en dollar).

Elle a une exposition plus élevée au risque de marché concernant l'immobilier. Toutefois, il est composé essentiellement d'immobilier de prestige, diversifié entre bureaux et habitation.

Enfin, comme déjà évoqué, elle investit de façon modérée dans les prêts aux entreprises et investissements ou financements de projets d'infrastructure.

Le tableau ci-dessous montre les facteurs de risque importants considérés dans la formule standard:

Best estimate

Facteur de Risque	Matérialité
Changement du niveau du prix des actions	Oui
Changement du niveau de la volatilité actions	Non
Changement du niveau des valeurs des participations	Oui
Changement du niveau des prix immobilier	Oui
Changement de la volatilité des prix immobilier	Non
Changement dans la structure à termes des taux d'intérêt (niveau et pente)	Oui
Changement dans la volatilité des taux d'intérêt	Non
Changement dans la niveaux de spreads de crédit	Oui
Changement dans la volatilité des preads de crédit	Non
Changement dans la niveau des taux de change	Non
Changement dans la volatilité des taux de change	Non
Défaut de crédit	Oui

En synthèse, la société est exposée principalement aux risques de spreads (c'est-à-dire le risque lié à la marge des obligations en portefeuille) et dans une moindre mesure immobilier et actions. Elle est relativement peu exposée au risque de taux d'intérêt grâce à sa gestion active du gap de duration.

Concentration des risques

La société ne présente pas de risque de concentration aux risques de marché car l'entité dispose d'un portefeuille diversifié:

- Sur la poche action: actions diversifiées en termes d'exposition géographique et sectorielle, en termes de stratégie de gestion et en termes de taille de marché.
- Sur la poche immobilière: comme déjà mentionné, elle dispose d'un portefeuille de bureaux et d'habitation et tend à le diversifier géographiquement.
- Sur la poche obligataire: elle recherche une exposition mixte entre obligations d'entreprise et obligation d'Etat visant à limiter le risque de spread et de taux.
- Elle investit de manière limitée dans le financement de projets d'infrastructure et des prêts aux entreprises.

De plus, le risque de concentration par émetteur est un risque considéré dans le cadre du suivi du portefeuille, toute poche d'actifs confondue, de façon continue et encadrée par des politiques en matière de gestion du risque crédit et des limites.

Atténuation du risque

La gestion du risque de marché est décrite dans la partie «B.3.Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité». En dehors de l'application de la politique de gestion du risque, SLAB n'a pas investi dans des programmes de couvertures via des produits dérivés pour couvrir les risques de taux et actions. SLAB dispose cependant d'un programme de couverture pour couvrir des expositions modérées en devises (principalement en dollar).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait l'objet de limites spécifiques décrites dans la section C.4.

Sensibilité aux risques

Comme déjà indiqué, la société mène des calculs de sensibilité des ratios de solvabilité aux hypothèses de variation des marchés. Les sensibilités mesurées sont:

- Hausse des taux d'intérêt;
- Baisse des taux d'intérêt;
- Chute du cours des actions;
- Chute du marché immobilier;
- Ecartement des spreads de crédit;
- Baisse du taux d'intérêt long terme (Ultimate Forward Rate).

Ces évaluations permettent de tester la résistance de la solvabilité. Ainsi, ces tests ont pu démontrer que les paramètres financiers ont un impact matériel sur le ratio de solvabilité de la société mais ne remettent pas en cause sa solidité.

De plus, dans le cadre du processus ORSA (EIRS), la société évalue la résistance et la sensibilité des fonds propres et des besoins de capitaux requis à des situations défavorables de marché financier sur l'horizon de son business.

La société résiste bien dans tous les scénarios de stress évalués. Dans le cadre du dernier exercice ORSA réalisé en octobre 2016, pour tous les scénarios de stress, les ratios de couverture du SCR restaient supérieurs à l'appétence au risque. Par ailleurs, l'exigence minimale (MCR) est largement couverte dans l'ensemble des scénarios.

C.3 Risque de crédit

Exposition au risque

Le risque de crédit, sa gestion et les politiques associées sont décrites dans la section «B. 3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité».

L'approche de suivi du risque de crédit consiste à agréger les expositions:

- Au niveau Contrepartie;
- Au niveau de l'entité mère qui détient, directement ou indirectement, l'entité émettrice (notion de «ultimate parent»).

Des éléments de couverture ou atténuant le risque tels que les collatéraux, nantissements, dérivés de crédit, viennent en déduction de l'exposition au risque de crédit.

La société ne présente pas de risque de concentration en termes de risque de crédit. Aucune exposition ne dépasse 5% de l'actif général exceptée l'exposition à l'Etat français.

Deux types de limites sont définis pour le risque de Crédit:

- Une limite globale.
- Des limites par contrepartie.

Limites par émission

Afin de réduire davantage le risque de concentration, les limites suivantes s'appliquent par émission:

- Swiss Life Groupe ne peut pas acquérir plus d'un certain pourcentage d'une émission.
- Pour les instruments ayant plusieurs tranches, seule la tranche ayant le meilleur rating doit être souscrite.
- Les investissements en «private equity», instruments financiers complexes ou certains produits dérivés suivent un processus d'approbation particulier.

Concentration des risques

Le suivi des politiques en termes de gestion du risque de crédit vise à limiter le risque de concentration. De plus un suivi par classe de ratings, par type d'expositions, géographique et sectoriel est réalisé. En conséquence, il n'y a pas de risque de concentration (pondéré par le risque de défaut) identifié.

Atténuation du risque

Les techniques d'atténuation du risque de crédit consistent principalement en un suivi des expositions, suivi des limites définies dans les politiques écrites et suivi du respect des mandats. La société n'a pour l'instant pas fait le choix d'investir dans des solutions de transferts du risque de crédit. Des solutions sont régulièrement étudiées mais n'apparaissent pas comme efficaces jusqu'à aujourd'hui.

Sensibilité aux risques

Comme déjà détaillé, le suivi du risque de crédit fait l'objet de reportings mensuels par rapport aux limites et d'éventuelles mesures sont mises en place si nécessaires.

C.4 Risque de liquidité**Exposition au risque**

Le risque de liquidité correspond au risque que la trésorerie disponible soit insuffisante pour faire face aux obligations de paiement prévues dans les contrats d'assurance. La matérialisation de ce risque se traduirait par une perte liée à une vente forcée.

Vu la nature de l'activité assurantielle de la société, le risque de liquidité est limité. Les flux de trésorerie futurs (primes – prestations) sont prévisibles. Il n'y a pas de risque de liquidité résultant des rachats puisque les produits n'ont généralement pas de réserves qui leur sont spécifiquement rattachés jusqu'à ce qu'un événement assuré survienne. Par conséquent, les flux de trésorerie futurs sont hautement prévisibles et la gestion de la liquidité est effectuée en conséquence.

Concentration des risques

Néant.

Atténuation du risque

La définition du budget de risque de liquidité combinée à la gestion du risque de crédit vise aussi à limiter le risque de concentration sur une signature peu liquide.

C.5 Risque opérationnel**Exposition au risque**

Le risque opérationnel est une conséquence inévitable de l'activité d'assurance. L'objectif n'est pas d'éliminer toutes les sources de risques opérationnels mais de fournir un cadre permettant l'identification et l'évaluation de tous les risques opérationnels importants et les concentrations potentielles afin d'atteindre un équilibre approprié entre risque et rendement.

L'approche ICS (Internal Control system) consiste, pour toutes les procédures, méthodes et mesures établies, de s'assurer de leur conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables. De plus, il assure l'efficacité et l'efficacité des opérations aussi bien que la disponibilité, la fiabilité et l'intégrité de l'information financière et non financière.

La cartographie des risques ICS, mise à jour sur une base annuelle, consiste principalement en une description des processus et en une «Auto-évaluation des Risques et Contrôles» (RCSA: Risk and Control Self Assessment).

Description des processus et RCSA

L'objectif de la description est d'identifier et de décrire chaque processus existant:

- Objectif du processus
- Personnes responsables du processus
- Intervenants dans le processus

– Principales étapes dans le processus.

En se basant sur la description du processus, le propriétaire du processus identifie et évalue:

- Les risques opérationnels, de conformité et financiers de chaque activité;
- Les contrôles existants qui atténuent les risques identifiés.

Le catalogue standard de risque opérationnel

Le «Operational Risk Standard Catalogue» (ORSC) définit l'ensemble des risques opérationnels importants inhérents à l'entreprise qui résultent de son activité. Les scénarios définis dans le catalogue sont liés aux contrôles existants, permettant aux unités d'évaluer également leur environnement de contrôle interne.

Les risques standards sont classés dans différentes catégories telles que: sous-traitance, pertes et profits, conformité, risk management quantitatif, souscription, etc.

Approche d'évaluation du risque opérationnel

L'évaluation des risques opérationnels standards est basée sur un jugement d'expert.

Concentration des risques

Etant donnée la nature des activités de SLAB, il n'y a pas d'activité particulière qui concentrerait elle-même le risque opérationnel.

Atténuation du risque

Le système de contrôle interne ICS, de par la mise en place des contrôles permet l'atténuation du risque au sein de la société.

Risque de liquidité

Non applicable.

Sensibilité aux risques

Les risques opérationnels sont pris en compte dans l'évaluation prospective des fonds propres et des besoins globaux de solvabilité lors du processus ORSA, selon des scénarios holistiques définis comme pouvant englober des risques opérationnels et dans le cadre de la revue top down des risques dit stratégiques. Les résultats des tests menés n'ont pas mis en évidence de risques opérationnels majeurs impactant la solvabilité sur l'horizon des projections.

De plus, des tests réels sont menés dans le cadre du PCA (Plan de continuité d'activité) pour des scénarios et les solutions mises en œuvre.

C.6 Autres risques importants

Exposition au risque

La société peut être exposée à des risques stratégiques et de changement de réglementation qui sont intégrés dans l'évaluation du besoin global de solvabilité de l'ORSA. Ils font l'objet d'une identification et d'une quantification par jugement d'expert.

Si de tels risques sont identifiés, le management s'attache à mettre en place des mesures correctives.

Concentration des risques

L'analyse de concentration n'est pas pertinente dans le cadre des risques stratégiques compte tenu de leur nature.

Atténuation du risque

Compte tenu de sa nature inhérente à l'activité de l'entreprise, il n'y a pas de mesure complémentaire de transfert du risque stratégique mise en place au sein de la société.

C.7 Autres informations

Non applicable.

D Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan économique, point de départ pour l'évaluation de la solvabilité, est établi à partir des comptes sociaux. Les principaux retraitements détaillés par la suite sont les suivants.

- Annulation des actifs incorporels;
- Valorisation des actifs financiers et immobiliers en valeur de marché;
- Valorisation des provisions techniques (brutes et cédées) en Best Estimate (BE) et classées par Lignes d'activité (LoB).
- Introduction d'une Marge pour Risques au passif.
- Valorisation économique des autres créances et autres dettes.
- Valorisation des impôts différés.

Les reclassements des comptes PCA en rubrique SII ont été réalisés en accord avec les documents «Tableau de Raccordement entre les comptes PCA et le bilan Solvabilité II» et «Tableau de Raccordement entre les comptes PCA et les fonds propres Solvabilité II» de l'ACPR.

Un seuil de matérialité est applicable concernant la réévaluation de certains postes.

D.1 Actifs

Valeur des actifs

De manière générale, les principes de valorisation des actifs du bilan économique reflètent une approche «mark-to-market» basée sur des prix de marché disponibles, ce qui correspond à prendre:

- Les prix de marché cotés sur des marchés actifs;
- Une approche basée sur des modèles de valorisation standards de marché, «marked-to-model», sur base de données observables (observation sur les marchés financiers), pour certains actifs non cotés, ou cotés sur des marchés insuffisamment liquides;
- Une valorisation externe par une contrepartie indépendante ou une société indépendante pour certains actifs non cotés.

Les actifs du bilan de la compagnie peuvent être regroupés selon les catégories suivantes:

- actifs incorporels;
- placements;
- participations;
- provisions techniques cédées;
- autres actifs.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comptabilisés en normes comptables françaises correspondent à des frais d'acquisition reportés (FAR) ou bien à des écarts d'acquisition liés à l'acquisition de portefeuille d'assurance par le passé.

Les revalorisations Solvabilité II des actifs incorporels sont les suivantes:

- Une annulation des goodwill;
- Une annulation des FAR;

- Un maintien au bilan des autres actifs incorporels si et seulement si la compagnie peut démontrer que cet actif pourrait être vendu séparément sur un marché. En pratique, ce principe conduit à éliminer les actifs incorporels.

Placements

En règle générale, la juste valeur des instruments financiers est valorisée à partir de prix cotés, fournis par des fournisseurs externes et indépendants de données de marché. Un prix coté sur un marché actif est la preuve la plus fiable de juste valeur, ainsi celui-ci est utilisé sans ajustement quand il est disponible. Les instruments financiers valorisés à partir d'un prix cotés sont:

- Les obligations
- Les fonds d'investissements avec une NAV (Net Asset Value) quotidienne

Une valorisation en «marked-to-model» peut être appliquée à une minorité d'actifs quand une valeur de marché n'est pas disponible. Les modèles sont basés sur des données observables telles que des taux d'intérêts, des courbes de taux, des volatilités implicites, des spread de crédit. Les instruments financiers valorisés en «marked-to-model» sont:

- Les instruments de dette sans prix de marché, y compris les prêts qui sont valorisés sur la base d'une actualisation de flux futurs
- Les dérivés OTC (Over the counter).

Ci-dessous, un tableau synthétique reprenant les méthodes de valorisation par type d'actifs.

	Valeur de marché (Prix de marché / Cotation Broker)	Valorisation par un modèle (y compris NAV)	Prix externes ¹	Valeur nette comptable
INVESTISSEMENTS				
Immobilier			x	
Investissements dans les entreprises liées et		x		
Obligations	x	x		
Prêts			x	x
Avances sur police		x		
Fonds / OPCVM				
dont immobilier			x	
dont actions	x			
dont fonds obligataires et fonds monétaires	x			
dont fonds ballanced	x			
dont fonds altematifs			x	
Capital investissement			x	
Instrument dérivés		x		
Produits structurés			x	
Actifs collatérés (ABS)	x		x	
AUTRES ACTIFS				
Dépôt / Comptes bancaires	x			

¹ prix externes désigne une valeur d'expert ou la valorisation de la contrepartie

Dans le cadre du processus ICS, des contrôles concernant la valorisation des actifs sont mis en place.

Par ailleurs, le classement des actifs selon les niveaux définis par l'IFRS 13 est également régulièrement suivi.

Immobilier

La loi française exige des valorisations régulières des immeubles détenus en portefeuille. Par conséquent Swiss Life réévalue semestriellement son portefeuille d'immeubles à partir d'évaluation d'experts avec les pré-requis suivants:

- *Compétences techniques reconnues*: L'expert immobilier doit appliquer les standards et l'éthique de la profession.
- *Indépendance et gestion des conflits d'intérêt*: l'expert immobilier doit être indépendant de la compagnie et ne doit avoir aucun intérêt dans l'immeuble évalué.

La liste des experts potentiels est soumise à approbation de l'ACPR et un taux de rotation régulier est effectué.

Les experts immobiliers peuvent appliquer plusieurs approches pour valoriser les biens:

- *Une approche par flux*: la valeur est estimée en actualisant les revenus futurs (loyers et charges comprises).
- *Une approche par comparaison avec les informations de marché*: prix des dernières transactions et autres statistiques en relation avec des biens ayant des caractéristiques similaires et dans la même zone géographique.

Le 30 mars 2015, la société a apporté l'ensemble de ses actifs immobiliers détenus en direct à la SCI ATIM, ainsi SLAB n'a plus d'actifs immobiliers en direct.

Les fonds immobiliers (OPCI) sont valorisés de façon trimestrielle, à partir des prix communiqués par des contreparties.

Obligations

Les prix «bid» de Bloomberg sont utilisés quand ils sont disponibles. Lorsqu'une obligation n'est pas cotée, celle-ci est valorisée à partir d'un prix fourni par une contrepartie.

Produits structurés

La part des produits structurés dans le total des actifs est particulièrement faible, représentant 0,7% de la market value du portefeuille au 31.12.2016. Les produits structurés sont valorisés à partir des prix transmis par les contreparties. Un suivi de l'évolution de ces valorisations est régulièrement effectué par des contrôles internes et externes (commissaires aux comptes).

Trésorerie

Principalement constitué de comptes courants, la valeur comptable (équivalente à la valeur de marché) est retenue.

Marché Monétaire

Les investissements monétaires, très court terme, sont évalués à leur valeur de marché publiée et disponible sous Bloomberg.

Autres Prêts

La plupart des autres prêts sont des prêts intra-groupe ou bien des prêts envers les cédantes. Dans chacun des cas, le risque de contrepartie est limité. De ce fait Swiss Life considère qu'une méthode de valorisation par actualisation des flux futurs équivaut à la valeur comptable, maintenue donc pour la valorisation du bilan. Par ailleurs, les montants de ces autres prêts ne sont pas significatifs au regard du total des actifs.

Fonds d'investissement

Les fonds détenus en portefeuille sont majoritairement valorisés à leur valeur de marché à partir des valorisations publiées et disponibles sous Bloomberg.

- *Private Equity*: les valeurs liquidatives sont fournies par la contrepartie qui peut utiliser des méthodes «marked to model» et trimestriellement conformément aux pratiques de marché.
- *Fonds de prêts aux entreprises et prêts pour les projets d'infrastructures*: les prix disponibles auprès des fournisseurs de données de marché sont utilisés dans la valorisation de ces instruments et dans le cas contraire, la valorisation fournie par la contrepartie est prise en compte.
- *Gestion Alternative*: le seul fonds restant en portefeuille publie sa valorisation sous Bloomberg à fréquence mensuelle.

Actifs Titrisés

Les valeurs de marché sont disponibles sous Bloomberg. L'exposition de SLAB sur des actifs titrisés est très peu significative au regard des actifs (moins de 0,6%).

Participations

Les titres de participation ne sont pas cotés sur un marché actif.

Par conséquent, les participations sont valorisées:

- A leur valeur Solvabilité II pour les sociétés d'assurance
- A leur valeur Bâle III pour les établissements de crédit

A la valeur IFRS pour les autres sociétés, soit la valeur de leurs capitaux propres en normes IFRS minorée des incorporels.

Provisions techniques cédées

La valorisation des provisions techniques cédées est effectuée à leur valeur Best Estimate (BE). Les BE sont classés par LoB. Le détail de la méthode d'évaluation est donné dans la section D.2 sur l'évaluation des provisions techniques.

Autres actifs

La valorisation économique (par actualisation des flux probables futurs) des autres créances pour lesquelles la durée résiduelle est supérieure à 3 mois est effectuée avec un seuil de matérialité.

Impôts Différés

Un impôt différé est comptabilisé pour:

- Les ajustements de valeur correspondant à l'écart entre la valeur fiscale et la valeur SII.
- Les différences temporaires.

La loi de Finance 2016 prévoit le passage d'un taux d'impôt à 34,43% jusqu'en 2019 à 28,92% en 2020. Ainsi, pour les ajustements de valeurs, le taux d'impôt appliqué au 31.12.16 est un taux d'impôt prospectif.

en milliers €

Valeur Solvabilité II

ACTIFS	
Immobilisations incorporelles	0
Actifs d'impôts différés	0
Excédent du régime de retraite	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	1 171
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	1 060 632
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	6 851
Actions	114
Actions – cotées	114
Actions – non cotées	0
Obligations	754 433
Obligations d'État	320 040
Obligations d'entreprise	420 998
Titres structurés	7 124
Titres garantis	6 270
Organismes de placement collectif	299 233
Produits dérivés	0
Deposits other than cash equivalents	1
Autres investissements	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0
Prêts et prêts hypothécaires	45 504
Avances sur police	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	45 504
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance:	129 330
Non-vie et santé similaire à la non-vie	64 656
Non-vie hors santé	64 629
Santé similaire à la non-vie	28
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	64 674
Santé similaire à la vie	0
Vie hors santé, UC et indexés	64 674
Vie UC et indexés	0
Dépôts auprès des cédantes	7 176
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	20 464
Créances nées d'opérations de réassurance	9 925
Autres créances (hors assurance)	26 061
Actions propres auto-détenues (directement)	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 788
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	191
Total de l'actif	1 307 242

Différences des méthodes de valorisation des actifs

Méthodes de valorisation

Le tableau suivant résume qualitativement les différences entre les deux normes.

Méthodes d'évaluation	Solvabilité I – Comptes statutaires	Solvabilité II
I. Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)		
1.1 Immobilier (autre que pour usage propre)	Valeur d'acquisition ventilée en composants homogènes amortis de façon linéaire. Les pertes de valeur font l'objet d'une provision pour dépréciation affectant les composants terrain et gros oeuvre des immeubles concernés.	Valeur d'expertise
1.2 Participations	Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique. Les frais d'acquisition sont passés en charges. Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.	Utilisation de la méthode «adjusted equity method» pour les titres de sociétés d'assurance et pour la banque (valeur SII ou Bâle III) et de la méthode «adjusted IFRS equity method» pour les autres titres de participation.
1.3 Actions	Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R 343-10	
Actions cotées	La valeur de réalisation correspond au dernier cours au jour de l'inventaire	Les placements mobiliers cotés sur un marché organisé sont valorisés au dernier cours de bourse de l'année clôturée.
Actions non cotées	La valeur de réalisation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise	Les placements mobiliers non cotés sont valorisés sur la base de modèles appropriés au type d'instrument concerné.
1.4 Obligations Obligations d'Etat Obligations de sociétés Obligations structurées Titres garantis	Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêts courus. La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actifs ou passifs. Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.	Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.
1.5 Fonds d'investissement	Ils sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. Leur valeur de réalisation correspond à la dernière valeur de rachat publiée.	Leur valeur de réalisation correspond à la dernière valeur de rachat publiée.
1.6 Produits dérivés	Les principes de comptabilisation applicables aux IFT dépendent de l'objectif de l'opération au sein de la stratégie poursuivie: Stratégie d'investissement ou de désinvestissement Si la stratégie a pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur (opération d'anticipation de placement) ou d'un désinvestissement prévu (opération à terme liée à des placements détenus ou à détenir), les primes (pour leur valeur intrinsèque), les appels de marge ou flux intermédiaires constatés durant la stratégie sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au déboulement de la stratégie puis font partie intégrante du prix de revient du placement ou du groupe de placements acquis, ou du prix de cession du placement ou du groupe de placements vendus. La fraction de la prime correspondant à la valeur temps est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Stratégie de rendement Si la stratégie a pour objectif de garantir le rendement ou de modifier la structure de rendement d'un placement ou d'un groupe de placements, les charges et produits relatifs aux IFT (réalisés et latents) sont inscrits en compte de résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de l'IFT.	Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.
1.7 Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	Valeur d'acquisition	Valeur d'acquisition
1.8 Autres placements	Valeur d'acquisition	Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

La majeure partie des actifs étant valorisée sur la base d'un prix de marché provenant de four-nisseurs spécialisés, les zones d'incertitude concernant l'estimation restent assez limitées.

D.2 Provisions techniques

Valeur des provisions techniques

Evaluation des Best Estimate pour le périmètre non Vie

Les principales différences dans la valorisation des Best Estimate (BE) par rapport à la comptabilité française reposent sur:

- une ventilation des branches en ligne d'activité telles que définies par la réglementation;
- un retraitement des marges de prudence contenues dans les provisions comptables afin d'aboutir à une vision plus économique des provisions;
- une projection détaillée des frais de gestion et des frais financiers.

Le calcul d'un BE comporte deux composantes: le BE de primes et le BE de réserve. Le BE de primes correspond à tous les engagements liés aux primes acquises pendant l'année à venir (primes, sinistres et frais liés à ces versements). Le BE de réserve correspond à tous les flux provenant de sinistres survenus avant la date de clôture considérée, le cas de la construction est traité dans un paragraphe spécifique par la suite. Concernant les primes considérées, les contrats étant annuels, les primes ont été projetées jusqu'à l'échéance des contrats.

Best Estimate de réserves

Le BE de réserves est calculé par liquidation déterministe des triangles de charges ou de règlements et des triangles de recours (Chain Ladder). Les provisions sont alors actualisées grâce aux cadences obtenues et à la courbe de taux initiale.

Les triangles, habituellement construits à une maille catégorie ministérielle, ont été reconstitués dans la passé à la maille LoB SII.

Les calculs ont été effectués en séparant les sinistres attritionnels, des sinistres graves. Cela est motivé par deux raisons:

- Les sinistres graves ont un écoulement différent des attritionnels.
- Leur volatilité est aussi différente.

S'ils n'étaient pas captés de façon séparée, cela influencerait l'homogénéité des triangles utilisés pour le calcul et l'écoulement du BE.

Lorsque les années de survenance les plus anciennes laissent apparaître une instabilité de la charge (ou du montant de règlements cumulés) sur les dernières années de développement, il peut s'avérer nécessaire de prolonger les coefficients de passage calculés de façon naturelle avec la méthode Chain Ladder, afin d'avoir une meilleure estimation de la charge ultime. Nous utilisons donc des facteurs de queue.

Best Estimate des engagements de type Vie

La société est exposée aux risques Vie par des rentes issues des garanties Non-Vie Accident. Le calcul de BE des rentes d'invalidité est réalisé en projetant de manière déterministe les rentes versées futures.

Best Estimate des garanties construction

Concernant la LoB «General Liability», les garanties construction sont également valorisées selon une méthodologie Best-Estimate. Les triangles de liquidation de sinistres sont étudiés en utilisant la DROC (Déclaration Réglementaire d'Ouverture de Chantier).

Best Estimate de primes

Le calcul de BE de primes s'effectue à partir des montants de primes émises futures, des sinistres et des frais.

En effet, les primes émises futures ont été projetées jusqu'à l'échéance des contrats et les sinistres afférant s'obtient en utilisant des ratios de sinistrés à primes historiques.

Best Estimate Cédé

Le programme de réassurance est très complet et joue un rôle important dans la réduction du risque. La société a porté une attention particulière à sa modélisation, tant au niveau du SCR que du BE. En effet, pour le calcul de réassurance cédée, les sinistres graves ont été projetés ligne à ligne jusqu'à la charge ultime, les traités de réassurance proportionnelle et non proportionnelle ont ensuite été appliqués pour déterminer le montant de BE cédé par LoB.

La réassurance est également intégrée pour les garanties vie issues d'accident, de la même façon que pour les garanties Non-Vie. Ainsi, un BE cédé est calculé pour les rentes issues d'accident.

Frais et Commissions

Tous les frais et commissions relatifs au portefeuille sont modélisés dans les projections pour les BE de réserves: frais de gestion des sinistres, frais d'administration, frais financiers. Les frais afférents au BE de prime concernent les frais d'administration, frais financiers et frais de gestion des sinistres ainsi que les frais d'acquisition liés aux primes restantes à écouler. L'inflation des frais est prise en compte.

Marge de Risque

La marge de risque correspond à l'indemnité supplémentaire qu'un acquéreur de portefeuilles demanderait pour être compensé du risque lié au passif d'assurance.

Pour évaluer cet accroissement appelé «marge de risque», la société évalue les SCR futurs et utilise ensuite une méthode dite «coût du capital» (coût de détention des SCR lié au portefeuille transféré) (cf. section E).

Valeur des provisions techniques à des fins de solvabilité

en milliers €

	Valeur Solvabilité II
ACTIFS	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	129 330
Non-vie et santé similaire à la non-vie	64 656
Non-vie hors santé	64 629
Santé similaire à la non-vie	28
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	64 674
Santé similaire à la vie	0
Vie hors santé, UC et indexés	64 674
Vie UC et indexés	0
Total Provisions techniques de réassurance	129 330
PASSIFS	
Provisions techniques non-vie	614 381
Provisions techniques non-vie (hors santé)	606 255
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	560 448
Marge de risque	45 808
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	8 126
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	7 362
Marge de risque	764
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	133 267
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	0
Marge de risque	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	133 267
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	126 797
Marge de risque	6 469
Provisions techniques UC et indexés	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	0
Marge de risque	0
Total des provisions techniques	747 648

Niveau d'incertitude

Le niveau des provisions techniques repose sur des modèles qui correspondent, à notre connaissance, aux meilleures pratiques du marché. Les calculs sont effectués dans un environnement de contrôles tel que cela est décrit dans la partie précédente. Les hypothèses sont fondées sur l'expérience et sur une vision d'expertise conforme au principe de séparation des responsabilités.

Ajustement égalisateur

Aucun ajustement égalisateur n'est appliqué.

Correction pour volatilité

L'évaluation des provisions techniques est effectuée à partir de la courbe des taux sans risques incluant une correction pour risque de volatilité EIOPA.

La correction pour risque de volatilité fait partie intégrante du dispositif Solvabilité II.

Conformément à la réglementation, nous indiquons les impacts si cette correction n'était pas prise en compte:

- Le montant des provisions techniques (Best Estimate) augmenterait de EUR 4m, passant de EUR 565m à EUR 569m.
- Le montant des fonds propres éligibles diminuerait de EUR 3m, passant de EUR 293m à EUR 290m
- Le capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR) sont affectés (cf. section E.).

En conclusion, la correction pour volatilité renforce le ratio de solvabilité de SLPS sans pour autant représenter un élément décisif de la solvabilité de l'entité.

Courbe des taux sans risque

L'évaluation des provisions techniques est effectuée à partir de la courbe des taux sans risque publiée par le régulateur européen EIOPA.

Déduction transitoire

SLAB n'applique pas les mesures transitoires sur les provisions techniques et sur la courbe des taux car la société n'en a pas fait la demande auprès du régulateur.

Réassurance et titrisation

Pour les provisions cédées, les BE cédés correspondants sont modélisés et évalués en appliquant le programme de réassurance sur les flux projetés des garanties concernées.

Les créances découlant des contrats de réassurance correspondent aux provisions cédées et aux soldes débiteurs des comptes courants avec les réassureurs. Les provisions sont, sauf exception, garanties par les réassureurs sous forme de dépôts en espèces ou de nantissements de titres.

Les créances de la société n'ont pas fait l'objet d'une titrisation.

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance sont de EUR 129m (correspond au BE cédé du bilan Solvabilité II).

Méthodologies et hypothèses actuarielles pertinentes

Point déjà traité dans la section «D.2 Valeur des provisions techniques».

D.3 Autres passifs

Valeur des autres passifs

Accords de location:

Comme indiqué dans la partie D.1. «Valeur des Actifs» le 30 mars 2015, SLAB a apporté l'ensemble de ses actifs immobiliers détenus en direct à la SCI ATIM. SLAB n'a donc plus de problématique de baux.

Les Impôts Différés

Un impôt différé est comptabilisé pour:

- Les ajustements de valeur correspondant à l'écart entre la valeur fiscale et la valeur SII.
- Les différences temporaires.

Suite à la Loi de Finance 2016, le taux d'impôt de 34,43% jusqu'en 2019 passera à 28,92% en 2020. Ainsi, pour les ajustements de valeurs, le taux d'impôt appliqué au 31.12.16 est un taux d'impôt prospectif.

Autres passifs

La valorisation économique des autres dettes pour lesquelles la durée résiduelle est supérieure à 3 mois est effectuée avec un seuil de matérialité.

Pour rappel, la comparaison entre la valorisation Solvabilité II et les comptes sociaux est complexe du fait de la prise en compte d'éléments économiques dans Solvabilité II et d'une présentation différente.

en milliers €

PASSIFS	
Passifs éventuels	0
Provisions autres que les provisions techniques	90
Provisions pour retraite	6 215
Dépôts des réassureurs	18 914
Passifs d'impôts différés	57 172
Produits dérivés	0
Dettes envers des établissements de crédit	12 333
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	84 414
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	19 214
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 717
Autres dettes (hors assurance)	50 798
Passifs subordonnés	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0
Total passifs	252 867

Différences des méthodes de valorisation des autres passifs

Voir partie ci-dessus.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

Exigences de publication

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

D.5 Autres informations

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

E Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres, et plus généralement de la solvabilité de SLAB, s'effectue dans le cadre d'un dispositif de gestion des risques tel que décrit dans la section B de ce rapport. L'horizon de planification stratégique du processus budgétaire est de 3 ans. Ce processus intègre le processus ORSA (EIRS). L'un des objectifs de ce dispositif est de déterminer les besoins globaux de solvabilité (BGS) sur l'horizon de planification et dans différents scénarios de stress.

Détermination des fonds propres

Les fonds propres correspondent à l'excédent des actifs sur les passifs net des dividendes prévisionnels.

Fonds propres SII

= Actif en valeur de marché - (Best Estimate + Marge de Risque + Impôts Différés) - Dividendes prévisionnels

La réserve de réconciliation est composée des éléments suivants:

- De la valeur des profits futurs;
- Des plus ou moins-values sur les actifs;
- Des réévaluations des autres dettes et créances;
- Des éliminations d'actifs incorporels.

en milliers €

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	292 893
Excédent d'actif sur passif	306 727
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	13 835
Autres éléments de fonds propres de base	80 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	0
Passifs subordonnés	
Réserve de réconciliation	212 893

L'évolution des fonds propres SII de SLAB entre 31.12.2015 (EUR 268m) et 31.12.2016 (EUR 293m) s'explique par les effets suivants:

- *Conjoncture Economique*: impact positif de la baisse des taux d'intérêt sur l'année, de la performance actions et immobilier ainsi que du resserrement des spreads (effet favorable).
- *Contribution Opérationnelle*: correspond à l'évolution des Best Estimate (effet favorable).
- *Nouvelle Loi de Finance*: impact du changement de taux d'impôt en 2020 tel que défini dans la loi de finance (effet favorable).
- *Effets résiduels*: correspond à des ajustements mineurs sur le bilan (effet défavorable).

Structure, montant et qualité des fonds propres

La totalité des fonds propres est constitué de Tier 1: réserve de réconciliation et capitaux propres.

La société ne dispose pas d'éléments de fonds propres classés en Tier 2 ou Tier 3.

Absorption des pertes

Il n'y a pas de mécanisme d'absorption des pertes en vigueur actuellement car le capital étant constitué uniquement de capitaux «dur» (y compris réserve de réconciliation).

Détermination des fonds propres – Réserve de réconciliation

Se référer au tableau en E1. Détermination des fonds propres.

Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR

La totalité des fonds propres de SLAB est éligible en couverture du SCR et s'élève donc à EUR 293m.

Fonds propres de bases éligibles pour couvrir le MCR

La totalité des fonds propres de SLAB est éligible en couverture du MCR et s'élève donc à EUR 293m.

Mesures transitoires

Aucune mesure transitoire n'a été appliquée aux éléments de fonds propres de SLAB.

Fonds propres auxiliaires

Néant.

Disponibilité des fonds propres

Tous les fonds propres sont disponibles au sens de la réglementation.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Valeurs des SCR et MCR

Au 31.12.2016, le montant de SCR requis pour SLAB s'élève à EUR 169m et le montant de MCR EUR 71m.

Informations quantitatives sur le SCR

Les résultats des calculs de SCR sont présentés dans le tableau suivant.

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

en milliers €

	Capital de solvabilité requis brut
Risque de marché	128 562
Risque de défaut de la contrepartie	10 610
Risque de souscription en vie	2 820
Risque de souscription en santé	6 258
Risque de souscription en non-vie	150 676
Diversification	-70 896
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0
Capital de solvabilité requis de base	228 031
CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	
Risque opérationnel	17 605
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-76 473
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	169 163
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	0
Capital de solvabilité requis	169 163

Les sections qui suivent s'attachent à décrire la méthodologie de calcul de chacun des modules et sous-modules relatifs au calcul de SCR.

SCR marché

La formule standard a été appliquée pour tous les chocs considérés.

Pour l'analyse des risques, la société applique le principe de mise en transparence.

De manière générale, les composantes SCR sont mesurés en calculant l'impact des chocs sur le montant des fonds propres économiques.

Le calcul s'effectue donc en calculant:

- un bilan post-choc après prise en compte de l'impact du choc sur l'actif,
- après prise en compte de l'impact sur le passif grâce à l'évaluation des Best Estimate dans les scénarios de taux.

SCR Taux

Le SCR taux correspond au maximum entre un choc à la hausse et un choc à la baisse sur le niveau des taux d'intérêts. La gestion du risque de taux se fait au niveau de SL France, ainsi la société contribue à une limitation du risque au niveau consolidé.

SCR Action

Le SCR Action s'obtient en évaluant l'impact sur les fonds propres d'un choc sur les actions cotées de l'OCDE (37,56%) et non cotées (47,56%), après prise en compte de l'effet bénéfique du programme de couverture.

La société applique la mesure transitoire «actions» correspondant à un choc allégé sur une partie très réduite de son portefeuille, qui répond aux exigences réglementaires d'application de cette dernière. L'impact de cette mesure est inférieur à 0,5% du ratio SCR.

Au 31.12.16, le risque actions augmente par rapport au 31.12.15 du fait de la hausse de l'exposition liée à la bonne performance des marchés actions et de nouveaux investissements, dans une moindre mesure de la diminution du mécanisme contra-cyclique conduisant à un choc plus élevé (-1,44% au 31.12.16 au lieu de -2,24% au 31.12.15).

SCR Immobilier

Le SCR Immobilier s'obtient par l'évaluation de l'impact sur les fonds propres d'une dégradation de la valeur des actifs immobiliers de 25%.

SCR Spread

Le SCR Spread s'obtient en calculant l'impact sur les fonds propres d'une dégradation de la qualité de crédit des émetteurs de dettes. Les chocs de la formule standard dépendent de la notation de l'émission ainsi que de la maturité des titres. Pour cela, la société utilise le deuxième meilleur rating disponible (Standard & Poors, Moody's).

Le choc est calculé pour chaque titre, exception faite des obligations d'état ou émissions garanties explicitement par l'Etat.

Etant données les expositions de la société décrites en D.1, la société est exposée de façon significative au risque de spreads. Pour cette raison un suivi très rigoureux est mis en place.

SCR Devise

Le SCR Devise s'obtient en calculant l'impact sur les fonds propres d'un choc par devise (maximum entre une hausse et une baisse de 15%). L'exposition est faible. Les investissements en devise étrangère sont couverts par un programme de couverture complet. Cependant, étant donné que les couvertures sont renouvelées mensuellement, la société ne peut pas reconnaître pleinement l'effet dans le calcul du SCR (l'article 209 du règlement délégué limite la prise en compte des couvertures dont le renouvellement a lieu plus d'une fois tous les 3 mois). Même si la réglementation ne permet pas de prendre en compte dans le SCR l'effet favorable du renouvellement mensuel, d'un point de vue économique, l'entité bénéficie d'une couverture complète du risque de change.

SCR Concentration

Le SCR Concentration consiste à évaluer les expositions par parent ultime, qui dépassent un seuil dépendant de leur niveau de notation. Le deuxième meilleur rating du «parent ultime» (Standard & Poors et Moody's) a été considéré pour les calculs des risques de concentration. Les émissions non garanties explicitement par l'Etat font partie de l'assiette sous risque.

Le SCR concentration est quasi nul.

SCR souscription Non Vie

Le risque de souscription Non Vie a pour principale composante le SCR de Primes et de Réserves, résultante directe de l'application des facteurs de charge sur les assiettes de primes et de réserves.

Le risque de primes est principalement généré par les branches courtes (globalement garanties de type «Dommage»), celui de réserves par les branches longues (globalement garanties de type «Responsabilité civile»). En substance, ils suivent la croissance de l'activité au travers de ses volumes (Primes et réserves).

En se référant à l'article 116 du règlement délégué, l'assiette de risque de primes se calcule de la manière suivante:

$$V(\text{prem},s) = \max [P_s; P(\text{last},s)] + FP(\text{existing},s) + FP(\text{future},s)$$

SLAB prend en compte dans son calcul les deux premiers termes de la formule ci-dessus. Concernant le terme «FPfuture», nous considérons que l'approche actuelle (la prise en compte des renouvellements) n'est pas cohérente avec le concept de frontière des contrats en Solvabilité II. Cependant, afin d'être en conformité avec la réglementation, la société a ajouté 2/12^{ème} de primes à acquérir pour le terme FP future, ce qui correspond au préavis pour les contrats à tacite reconduction. Toutefois cette approche semble toujours extrêmement prudente. L'impact est de -3% sur le ratio.

Après prise en compte du programme exhaustif de réassurance de SLAB, le SCR de catastrophe est d'un montant limité. La principale exposition au risque Catastrophe est liée aux catastrophes naturelles, en particulier sur les tempêtes.

SCR souscription Vie

Le SCR de souscription Vie provient du risque de frais, du risque révision et de longévité des rentes issues d'accidents automobiles.

SCR opérationnel

Le SCR opérationnel est le maximum du résultat d'un calcul portant sur le chiffre d'affaire de la société et de l'un portant sur le montant de ses engagements. C'est la partie liée aux BE qui est la plus coûteuse.

SCR contrepartie

Dans une entité Non-vie fortement réassurée comme SLAB, le risque de contrepartie porte essentiellement sur ses réassureurs non proportionnels et sur les créances de type 2 (la société est exposée aux créances vis-à-vis de ses assurés et de ses intermédiaires) dans une moindre mesure. En effet, la société détient par ailleurs peu de dérivés financiers pour couvrir ses risques financiers (Type 1).

Pour le calcul du risque de contrepartie de type 1, le risque de pertes des contrats atténuateurs de risque induit par un défaut d'une contrepartie (dérivés et réassurance) a été pris en compte.

Les expositions envers des établissements de crédit sont également très contributrices au risque de contrepartie de type 1, du fait de la gestion d'une partie de la trésorerie par des dépôts à terme considérés comme exposition à court terme, exposée au risque de contrepartie et non au risque de marché. De plus, sont compris dans l'assiette les dépôts envers les cédantes venant en collatéral de provisions acceptées.

Capacité d'absorption par les provisions techniques

Il n'y a pas de mécanisme de transfert de pertes par les provisions techniques applicables.

Capacité d'absorption par les impôts différés

Le calcul de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés consiste à évaluer la diminution d'impôts différés consécutive à un choc.

Conformément à la réglementation, la société mène un test de recouvrabilité d'un impôt différé car la société ne limite pas l'absorption du SCR à l'impôt différé passif du bilan initial.

Le test s'effectue à partir de projections de bénéfices futurs dans un environnement post-choc en impactant les hypothèses financières, business et comportementales. Enfin, les spécificités de la réglementation fiscale sont intégrées.

Paramètres propres de la formule standard

La société n'utilise pas de paramètres spécifiques pour l'évaluation des SCR.

Capital add-on

Néant.

Données utilisées pour le calcul du MCR

Le MCR est calculé à partir des montants de BE et des capitaux sous-risques, cependant le montant calculé est plafonné par la borne haute à 45%. Le MCR est de EUR 71m avec prise en compte de la correction pour volatilité (dont l'application est prévue par la réglementation). Pour information, si cette correction pour volatilité n'était pas prise en compte, le MCR aurait été de EUR 72m.

Résultats en termes de couverture des exigences réglementaires

Les montants de SCR et MCR sont présentés dans le tableau suivant:

en milliers €

	Avec VA
SCR	169 163
MCR	71 300
Fonds Propres Eligibles	292 893
Ratio de Couverture du SCR	173,14%
Ratio de Couverture du MCR	410,79%

- Le SCR sans VA (correction pour volatilité) s'élève à EUR 169m
- Le MCR sans VA s'élève à EUR 72m
- Les Fonds Propres éligibles s'élèvent à EUR 290m

La société présente donc au 31.12.2016 une solvabilité solide avec et sans prise en compte des mesures contra-cycliques, plutôt stable par rapport aux résultats obtenus au 31.12.2015.

La société n'a pas appliqué de mesure transitoire, (Cf. le paragraphe «déduction transitoire» de la section D.2 Provision Technique).

Evolution attendue du SCR et MCR

L'évolution des besoins de capitaux requis sur la période s'explique principalement par:

- le contexte de baisse des taux (dans un contexte de passif moins sensible à la baisse des taux que l'actif), resserrement des spreads, hausse des actions et de l'immobilier ainsi que les nouveaux investissements venant augmenter les assiettes à risque (impact globalement favorable sur le ratio de solvabilité);
- l'adaptation de la modélisation du risque de change et du risque de primes pour s'aligner l'application précise de la réglementation (impact défavorable);
- de la mise à jour du taux d'impôt suite à la loi de finance 2016 venant diminuer la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés (impact défavorable).

Enfin, les fonds propres et les SCR augmentent dans les mêmes proportions. Ainsi, si l'impact est nul sur le surplus, le ratio baisse en affichage.

Estimation du SCR en application de la formule standard en cas d'utilisation d'un modèle interne

La société n'utilise pas de modèle interne dans le cadre de Solvabilité II.

E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Risque sur actions

La société n'applique pas ce sous-module.

Exigence de capital qui en résulte

Néant.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Néant. La société applique la formule standard.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Risque de non-respect

La société n'a pas identifiée un tel risque.

Manquement à l'exigence de MCR

La société respecte l'exigence de MCR.

Manquement non résolu à l'exigence de MCR

Néant.

Manquement à l'exigence de SCR

La société respecte l'exigence de SCR.

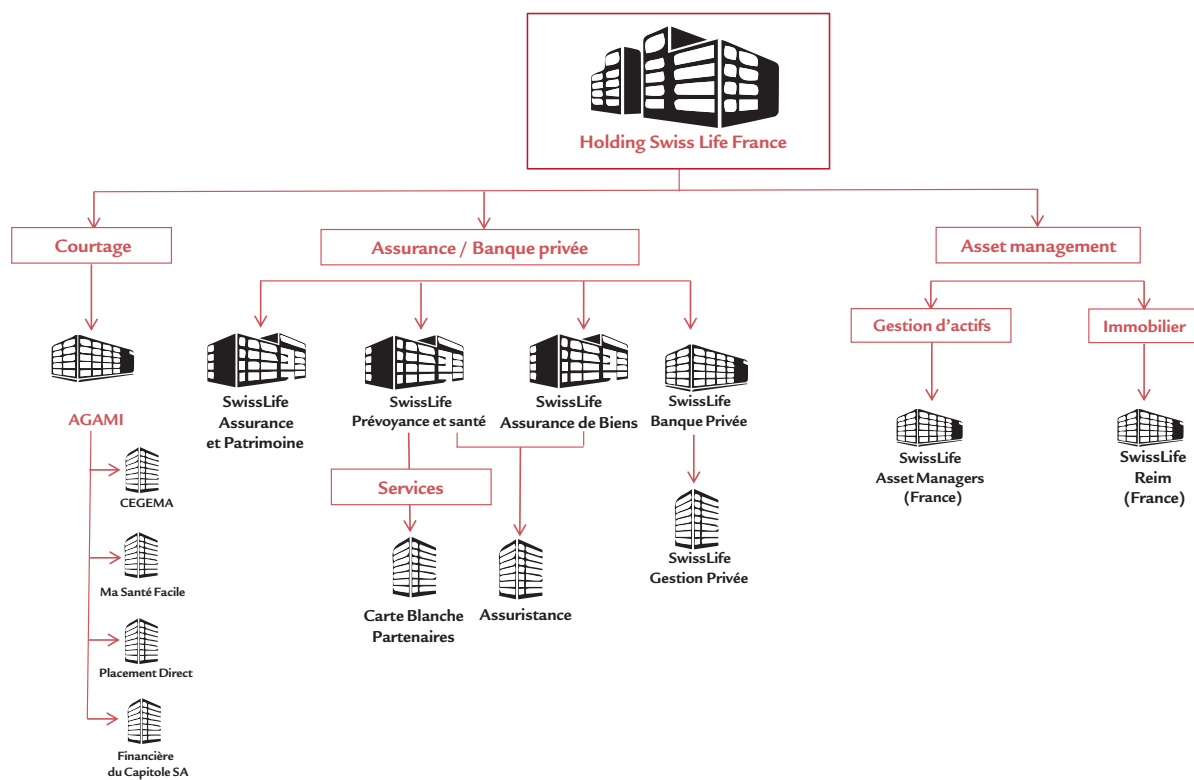
Manquement non résolu à l'exigence de SCR
Néant.

E.6 Autres informations

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

Annexe

Holding Swiss Life France Structure Simplifiée



S.02.01.02 Bilan

en milliers d'euros

Valeur Solvabilité II

		C0010
ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2016		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 171
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 060 632
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6 851
Actions	R0100	114
Actions — cotées	R0110	114
Actions — non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	754 433
Obligations d'État	R0140	320 040
Obligations d'entreprise	R0150	420 998
Titres structurés	R0160	7 124
Titres garantis	R0170	6 270
Organismes de placement collectif	R0180	299 233
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	45 504
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	45 504
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	129 330
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	64 656
Non-vie hors santé	R0290	64 629
Santé similaire à la non-vie	R0300	28
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	64 674
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	64 674
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	7 176
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	20 464
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	9 925
Autres créances (hors assurance)	R0380	26 061
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	6 788
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	191
TOTAL DE L'ACTIF	R0500	1 307 242

S.02.01.02 Bilan (suite)

en milliers d'euros

Valeur Solvabilité II

		C0010
PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2016		
Provisions techniques non-vie	R0510	614 381
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	606 255
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	560 448
Marge de risque	R0550	45 808
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	8 126
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	7 362
Marge de risque	R0590	764
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0600	133 267
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	133 267
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	126 797
Marge de risque	R0680	6 469
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	90
Provisions pour retraite	R0760	6 215
Dépôts des réassureurs	R0770	18 914
Passifs d'impôts différés	R0780	57 172
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	12 333
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	84 414
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	19 214
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 717
Autres dettes (hors assurance)	R0840	50 798
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
TOTAL DU PASSIF	R0900	1 000 514
Excédent d'actif sur passif	R1000	306 727

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

au 31 décembre 2016

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

en milliers d'euros	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport insurance	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
PRIMES ÉMISES									
Brut — Assurance directe	R0110	11 701		40 476	63 460	603	148 307	29 255	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0		-5	25	182	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	838		3 924	1 694	13	30 143	3 553	
Net	R0200	10 863		36 553	61 766	585	118 190	25 884	
PRIMES ACQUISES									
Brut — Assurance directe	R0210	11 802		40 801	63 942	612	149 583	29 530	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0		-5	25	222	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	838		3 924	1 694	13	30 143	3 553	
Net	R0300	10 964		36 877	62 248	593	119 465	26 198	
CHARGE DES SINISTRES									
Brut — Assurance directe	R0310	979		39 668	26 358	82	80 703	13 338	-3
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0		0		-15	-22	-60	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	-47		-2 777	98	-2	14 500	1 561	
Net	R0400	1 025		42 445	26 259	69	66 181	11 718	-3
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut — Assurance directe	R0410	-5		-5 276	319	-1	3 061	6 526	0
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500	-5		-5 276	319	-1	3 061	6 526	0
Dépenses engagées	R0550								
Autres dépenses	R1200								
TOTAL DES DÉPENSES	R1300								

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (suite)

au 31 décembre 2016

en milliers d'euros		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
PRIMES ÉMISES									
Brut — Assurance directe	R0110	11 984		5 974					311 761
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								202
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							1 191	1 191
Part des réassureurs	R0140			81					40 246
Net	R0200	11 984		5 893				1 191	272 909
PRIMES ACQUISES									
Brut — Assurance directe	R0210	11 958		5 983					314 211
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								242
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							1 191	1 191
Part des réassureurs	R0240			81					40 246
Net	R0300	11 958		5 902				1 191	275 398
CHARGE DES SINISTRES									
Brut — Assurance directe	R0310	3 124		2 000					166 249
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								-97
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0			229	229
Part des réassureurs	R0340								13 334
Net	R0400	3 124		2 000	0			229	153 048
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut — Assurance directe	R0410	13		-98					4 539
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500	13		-98					4 539
Dépenses engagées	R0550			0					
Autres dépenses	R1200								
TOTAL DES DÉPENSES	R1300								

S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays

au 31 décembre 2016

en milliers d'euros	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
	R0010		(BE)					
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
PRIMES ÉMISES								
Brut – Assurance directe	R0110	311 432	329					311 761
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	202	0					202
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	1 191	0					1 191
Part des réassureurs	R0140	39 944	302					40 246
Net	R0200	272 881	27					272 909
PRIMES ACQUISES								
Brut – Assurance directe	R0210	313 881	329					314 211
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	242	0					242
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	1 191	0					1 191
Part des réassureurs	R0240	39 944	302					40 246
Net	R0300	275 370	27					275 398
CHARGE DES SINISTRES								
Brut – Assurance directe	R0310	166 065	184					166 249
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-97	0					-97
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	229	0					229
Part des réassureurs	R0340	13 169	165					13 334
Net	R0400	153 029	19					153 048
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES								
Brut – Assurance directe	R0410	4 539	0					4 539
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0					0
Part des réassureurs	R0440	0	0					0
Net	R0500	4 539	0					4 539
Dépenses engagées	R0550	109 374	52					109 426
Autres dépenses	R1200							
TOTAL DES DÉPENSES	R1300							109 426

S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays (suite)

au 31 décembre 2016

en milliers d'euros	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200
	R1400		(BE)					
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
PRIMES ÉMISES								
Brut	R1410	0	0					0
Part des réassureurs	R1420	0	0					0
Net	R1500	0	0					0
PRIMES ACQUISES								
Brut	R1510	0	0					0
Part des réassureurs	R1520	0	0					0
Net	R1600	0	0					0
CHARGE DES SINISTRES								
Brut	R1610	11 425	0					11 425
Part des réassureurs	R1620	9 086	0					9 086
Net	R1700	2 339	0					2 339
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES								
Brut	R1710	0	0					0
Part des réassureurs	R1720	0	0					0
Net	R1800	0	0					0
Dépenses engagées	R1900	198	0					198
Autres dépenses	R2500							
TOTAL DES DÉPENSES	R2600							198

S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

au 31 décembre 2016	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engage- ments d'assurance autres que les engage- ments d'assurance santé	Réassu- rance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
	Assurance avec parti- cipation aux bénéfices	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
en milliers d'euros	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0		0			0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0		0			0	0	0	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE											
MEILLEURE ESTIMATION											
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0		0	0	126 797	0	126 797
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	64 674	0	64 674
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	0		0	0		0	0	62 123	0	62 123
Marge de risque	R0100	0	0		0			6 469	0	6 469	
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0			0	0	0	
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0	
Marge de risque	R0130	0	0		0			0	0	0	
PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL	R0200	0	0		0			133 267	0	133 267	

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

en milliers d'euros		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE										
MEILLEURE ESTIMATION										
Provisions pour primes										
Brut	R0060	0	-2 050	0	14 242	3 406	-51	24 494	3 312	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-138	0	-850	-204	-2	-5 503	-497	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	-1 912	0	15 092	3 610	-49	29 997	3 810	0
PROVISIONS POUR SINISTRES										
Brut	R0160	0	9 403	0	221 513	16 254	4 124	106 171	160 157	118
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	166	0	36 324	40	0	19 871	15 453	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	9 237	0	185 189	16 213	4 124	86 300	144 704	118
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	7 353	0	235 755	19 660	4 073	130 665	163 470	118
Total meilleure estimation – net	R0270	0	7 325	0	200 281	19 823	4 074	116 297	148 514	118
Marge de risque	R0280	0	763	0	20 856	2 064	424	12 111	9 641	12
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie (suite)

en milliers d'euros		Direct business and accepted proportional reinsurance								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL										
Provisions techniques – Total	R0320	0	8 116	0	256 611	21 724	4 497	142 775	173 111	130
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	28	0	35 474	-163	-2	14 368	14 956	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0340	0	8 088	0	221 137	21 887	4 498	128 407	158 155	130

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie (suite)

en milliers d'euros		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
MEILLEURE ESTIMATION									
Provisions pour primes									
Brut	R0060	-783	0	-337	0	0	0	679	42 911
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie									
	R0140	-1	0	-3	0	0	0	0	-7 198
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-782	0	-334	0	0	0	679	50 109
PROVISIONS POUR SINISTRES									
Brut	R0160	5 077	0	881	10	0	0	1 192	524 899
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie									
	R0240	0	0	0	0	0	0	0	71 854
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	5 077	0	881	10	0	0	1 192	453 044
Total meilleure estimation – brut	R0260	4 294	0	544	10	0	0	1 871	567 810
Total meilleure estimation – net	R0270	4 294	0	547	10	0	0	1 871	503 153
Marge de risque	R0280	447	0	57	1	0	0	195	46 572
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie (suite)

en milliers d'euros

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
						C0110	C0120		C0130
PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL									
Provisions techniques – Total	R0320	4 741	0	600	11	0	0	2 066	614 381
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-1	0	-3	0	0	0	0	64 656
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0340	4 742	0	604	11	0	0	2 066	549 725

S.19.01.21 Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

au 31 décembre 2016

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +				
en milliers d'euros	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180		
Précédentes	R0100										6 840	R0100	6840	6 840	
N-9	R0160	76 199	51 841	10 529	8 073	3 994	4 209	2 293	1 299	4 983	427	R0160	427	163 846	
N-8	R0170	75 726	53 490	11 514	4 571	2 962	2 920	2 369	1 591	3 034		R0170	3 034	158 178	
N-7	R0180	87 810	59 844	12 022	6 710	3 384	3 241	2 374	5 536			R0180	5 536	180 921	
N-6	R0190	90 811	63 570	11 721	5 396	5 469	4 142	-88				R0190	-88	181 022	
N-5	R0200	81 330	65 979	13 674	5 154	2 657	2 745					R0200	2 745	171 540	
N-4	R0210	85 226	60 785	13 305	5 304	3 597						R0210	3 597	168 217	
N-3	R0220	89 410	66 246	12 949	6 399							R0220	6 399	175 003	
N-2	R0230	87 835	66 014	12 708								R0230	12 708	166 557	
N-1	R0240	83 782	61 015									R0240	61 015	144 797	
N	R0250	83 375										R0250	83 375	83 375	
												Total	R0260	185 588	1 600 296

S.19.01.21 Sinistres en non-vie (suite)

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

au 31 décembre 2016

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
en milliers d'euros	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360		
Précédentes	R0100										114 713	R0100	113 409	
N-9	R0160									20 789		R0160	20 633	
N-8	R0170								17 044			R0170	16 833	
N-7	R0180							29 174				R0180	28 694	
N-6	R0190					25 341						R0190	24 797	
N-5	R0200					23 610						R0200	22 937	
N-4	R0210				28 948							R0210	27 973	
N-3	R0220			30 292								R0220	29 098	
N-2	R0230		36 201									R0230	34 744	
N-1	R0240	49 991										R0240	48 296	
N	R0250	89 337										R0250		
												Total	R0260	455 640

S.22.01.21 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

en milliers d'euros

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	618 318	0	0	3 760	0
Fonds propres de base	R0020	292 893	0	0	-2 587	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	292 893	0	0	-2 587	0
Capital de solvabilité requis	R0090	169 163	0	0	-142	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	292 893	0	0	-2 587	0
Minimum de capital requis	R0110	71 300	0	0	305	0

S.25.01.21 Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

en milliers d'euros

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	128 562		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	10 610		
Risque de souscription en vie	R0030	2 820		
Risque de souscription en santé	R0040	6 258		
Risque de souscription en non-vie	R0050	150 676		
Diversification	R0060	-70 896		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	228 031		
CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100		
Risque opérationnel	R0130	17 605		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-76 473		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	169 163		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	169 163		
AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

en milliers d'euros		C0010	
RésultatMCR _{NL}	R0010	69 996	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	7 325	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	10 863
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	200 281	36 553
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	19 823	61 766
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	4 074	585
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	116 297	118 190
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	148 514	25 884
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	118	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	4 294	11 984
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	547	5 893
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	10	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	1 871	1 191

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) (suite)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
RésultatMCR _L	R0200	1 305	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	■
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	■
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	■
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	62 123	■
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	■	0

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) (suite)

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	71 300
Capital de solvabilité requis	R0310	169 163
Plafond du MCR	R0320	76 124
Plancher du MCR	R0330	42 291
MCR combiné	R0340	71 300
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	71 300

Contact

Swiss Life Assurances de Biens
Siège social: 7, rue Belgrand – 92300 Levallois-Perret
SA au capital social de 80 000 000 €
Entreprise régie par le Code des assurances
391 277 878 RCS Nanterre

Impressum

Edition — Swiss Life Assurances de Biens
Réalisation — Swiss Life Assurances de Biens
Production — Management Digital Data AG, Lenzbourg

© Swiss Life Assurances de Biens, 2017

Déclaration de mise en garde concernant les informations prospectives

Ce document peut contenir des projections ou des informations prospectives en relation avec Swiss Life, qui impliquent des risques connus ou non, des incertitudes et d'autres facteurs importants. Le lecteur doit être conscient que ces informations portant sur l'avenir ne sont que des projections, qui peuvent différer sensiblement des résultats effectifs, de la situation financière, de l'évolution future, de la performance et des attentes; il convient donc de ne pas les surestimer. Ni Swiss Life, ni ses administrateurs, ni les membres de sa direction, ses cadres, ses collaborateurs ou ses conseillers externes, ni aucune autre personne lui étant liée ou associée d'une autre manière ne font aucune affirmation ni ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations contenues dans ce document. Ni Swiss Life, ni ses administrateurs, ni les membres de sa direction, ses cadres, ses collaborateurs ou ses conseillers externes, ni aucune autre personne lui étant liée ou associée d'une autre manière ne répondent des dommages ou des pertes, de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ce document. Toutes les informations prospectives reposent sur les données accessibles à Swiss Life au moment de l'établissement du présent document. Swiss Life ne s'engage à aucune mise à jour ou révision de ces informations prospectives ni à aucune adaptation de ces dernières en raison d'éléments nouveaux, d'événements ou de développements futurs ou de tout autre motif, sauf disposition légale contraire applicable.

Certains chiffres ayant été arrondis, des écarts négligeables peuvent être constatés dans ce rapport entre les valeurs effectives et les sommes ou pourcentages calculés.

L'avenir commence ici.

*Swiss Life Assurances de Biens
7 rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
France*

*Tél. 01 46 17 38 38
www.swisslife.fr*